

Le 16 février 2023 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Luc Laurent, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 3 février 2023.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK (jusqu'à 1 heure 55), M. CHAPPELLIER (jusqu'à 1 heure 55), Mme HARTMANN (jusqu'à 1 heure 55), M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

M. GIBLIN par M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE par M. KHIAR, Mme ALESSANDRINI par Mme HARTMANN (jusqu'à 1 heure 55), M. NICOLLE par M. CHAPPELLIER (jusqu'à 1 heure 55), M. BELAÏNOUSSI par M. BANBUCK (jusqu'à 1 heure 55).

Membres absents à partir de 1 heure 55 :

M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI.

Secrétaire de séance :

Mme BASSEZ

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous propose de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Ghislaine Bassez. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Mme Bassez est désignée secrétaire de séance.

Il y a deux procès-verbaux à approuver, ceux des séances du 24 novembre et du 15 décembre 2022. Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre. Y a-t-il des observations ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

J'ai deux observations sur ce procès-verbal. La première consiste à féliciter le rédacteur et secrétaire d'avoir fidèlement traduit la trivialité de vos propos, par ailleurs diffamatoires, à mon égard. Ce n'est pas l'essentiel.

L'essentiel se trouve à la page 24 où vous dites « Je clos ce débat d'orientations budgétaires. [...] Je constate que le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'orientations budgétaires. » Or il se trouve que nous avons discuté, lors du précédent Conseil, de ces questions de prise d'acte. Je vous livre le texte de la question posée lors de la 14^e législature, le 29 mars 2016 par M. Malek Boutih, député que vous connaissez parfaitement. Que demandait M. Boutih au ministre chargé de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales ? Il interrogeait M. le ministre sur les modalités du débat d'orientations budgétaires dans les conseils municipaux à la suite des modifications apportées à l'article L 2312-1 du CGCT où il est précisé qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Pour prévenir toute insécurité juridique, M. Boutih souhaitait qu'une clarification soit apportée aux collectivités locales et demandait au ministre s'il s'agit de prendre acte que le débat a bien eu lieu, comme le suggère le texte législatif, ou s'il faut que la délibération donne lieu à un vote. Voici le texte de la réponse du ministre *in extenso* : « En vertu de l'article L 2312-1 du CGCT, les communes ont l'obligation de tenir un débat d'orientations budgétaires avant la séance d'examen du budget. Non décisionnel, ce débat revêt un caractère obligatoire qui permet aux membres de l'organe délibérant de disposer des informations utiles à l'examen du budget. La tenue d'un DOB est en effet destiné à éclairer le vote des élus et à permettre

à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif. Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L 2312-1 du CGCT, tel que modifié par la loi NOTRe. Une telle délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. » (Réponse du 18 octobre 2016.) En effet, en l'absence de précisions législatives, son régime juridique relève du droit commun. Or la jurisprudence du Conseil d'État considère qu'en l'absence de vote, une « prétendue délibération » doit donc être regardée comme un acte nul et de nul effet (Conseil d'État du 9 mai 1990). Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport, ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport. La délibération fait apparaître la répartition des voix à l'occasion du vote dans les conditions de droit commun. Ce vote n'a pas eu lieu. Vous ne pouviez donc pas constater que le Conseil municipal avait pris acte de ce rapport.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je prends acte de votre déclaration, qui sera bien évidemment transcrite au procès-verbal, en soulignant que cette intervention aurait eu sa place à la séance du Conseil municipal concerné. Je mets aux voix le procès-verbal.

Résultat du vote (procès-verbal du 24 novembre 2022)

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Ne prend pas part au vote : 5 (M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le procès-verbal est adopté. Nous passons au procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

Y a-t-il des observations ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Ma première observation, Monsieur le Maire, est que je vous ai interpellé sur ce sujet des prises d'acte et que vous n'en avez pas tenu compte. J'étais donc bien synchrone avec la séance.

Surtout, Monsieur le Maire, j'ai posé au cours de cette séance deux questions à propos du rapport sur la délégation de service public il y a maintenant deux mois. La première concernait le statut exact de la rue Delescluze. La seconde concernait le fameux tableau que nous avons eu tant de mal à obtenir. Sur ce tableau, M. Chiakh m'avait dit qu'il allait se rapprocher des services et qu'il aurait l'information d'ici quelques jours pour savoir ce qu'il en est. J'attends toujours les réponses.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est noté. Y a-t-il d'autres observations ? Je mets aux voix le procès-verbal.

Résultat du vote (procès-verbal du 15 décembre 2022)

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Ne prend pas part au vote : 5 (M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le procès-verbal est adopté.

Avant d'engager l'examen des rapports, je vous donne quelques points d'information.

Première information. Le rapport n° 4 est retiré de l'ordre du jour.

Deuxième information. Je vous informe de modifications fonctionnelles pour la commune. M. Raphaël Ferretti est nommé chef de cabinet. Vous le connaissez. Il était déjà présent à la séance précédente.

J'avais omis de le présenter. (Vous pouvez vous lever, s'il vous plaît.) M. Paul-Henry Schiepan est nommé directeur de cabinet. M. Esteban Piard est nommé directeur général adjoint des services en charge des services à la population.

Mme Patricia Jobard sera nommée directrice générale adjointe en charge des ressources.

Troisième information. En solidarité avec les victimes du séisme en Turquie et en Syrie, les 24 villes de Grand Orly-Seine-Bièvre ont voté le 14 février, en Conseil territorial avec leurs représentants, une subvention exceptionnelle de 10 K€ versée à la Croix-Rouge et au Secours populaire. Cette délibération a été prise à l'unanimité. Un appel à la solidarité a été fait sur la ville auprès des Kremlinois. Une urne est à leur disposition pour recueillir les dons en mairie ou directement auprès de l'organisme que nous avons sollicité, la Croix-Rouge.

Quatrième information. Samedi prochain, le 18 février, à partir de 14 heures jusqu'au soir, une journée de solidarité avec le peuple ukrainien est organisée, à l'auditorium Lounès Matoub à l'Écho, par l'association présente au Kremlin-Bicêtre, Aide civils ukrainiens. La Ville soutient évidemment l'action de cette association, comme vous le savez déjà.

J'ai été saisi de deux questions, qui vont maintenant être lues, conformément au règlement intérieur. La première est une question du groupe Ensemble Changeons Le KB.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, étant donné que le Congrès de votre parti politique, le MRC, a lieu le samedi 4 mars 2023 au Kremlin-Bicêtre et que la plupart des directeurs contractuels que vous avez recrutés au sein des services y sont adhérents, notamment certains d'entre eux que vous avez nommés ce soir, comment pouvez-vous nous justifier et nous convaincre qu'aucuns moyens locaux ne seront investis pour cette organisation ? J'évoque par « moyens locaux » des moyens humains et, notamment, les contractuels qui assisteront à ce congrès s'ils sont en même temps missionnés en astreinte technique, par exemple.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous rappelle que le règlement intérieur, dans la version telle qu'elle est rédigée, prévoit que le conseiller municipal qui s'exprime dans le cas d'une question orale lit la question et n'ajoute pas d'autres considérations à cette question. Il s'agit du règlement intérieur actuel, en vigueur.

Je vais apporter une réponse à la question que pose M. Zinciroglu en rappelant tout d'abord notre Constitution. Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leurs activités librement. Je vous rappelle ensuite l'article L 111-1 du Code de la fonction publique qui indique que la liberté d'opinion est garantie aux agents publics. Rien n'empêche un agent public d'avoir un engagement politique. Enfin, je vous rappelle qu'une délibération intervenue le 31 janvier 2008, adoptée par notre Conseil municipal, autorise la mise à disposition à titre gratuit de salles et de matériels aux partis politiques qui en font la demande hors campagne électorale et durant la campagne officielle. Ce dispositif de mise à disposition de salles pour tous les partis politiques favorise l'exercice de la démocratie au Kremlin-Bicêtre.

Avec votre position et les propos que vous venez de tenir, vous vous inscrivez à l'évidence dans l'ère du soupçon permanent que nous connaissons et vous vous rendez complice des mauvaises âmes qui ne pensent qu'à jeter la suspicion sur le sens de l'engagement citoyen. C'est une attitude bien regrettable. Je déplore que des élus d'opposition endossent ce triste rôle de police de la pensée et du temps libre.

Une deuxième question est posée par M. Toufik Khiair pour le groupe Écologistes et Citoyens.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous n'avez pas la parole.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je voudrais demander aux élus du Conseil municipal si un élu souhaite intervenir avant de me répondre. C'est le règlement intérieur. Je l'ai sous les yeux.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je n'ai pas été saisi. Nous continuons avec M. Toufik Khiair.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Pourriez-vous expliquer de manière transparente comment les coûts pour l'utilisation d'une salle communale et de matériel communal pour le prochain congrès de votre parti politique, le MRC, seront déterminés, étant donné le potentiel conflit d'intérêts qui peut exister entre votre rôle de Maire et de président du parti ? Merci.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. La réponse à la question de M. Toufik Khiar est la même que celle que j'ai faite à la première question posée. Nous en venons maintenant au premier rapport de l'année.

N° 2023-001. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROJETS D'ASSOCIATIONS LOCALES – EXERCICE 2023

Elsa BADOUC, Maire-Adjointe chargée de la vie associative et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Dans le cadre de l'appel à projets 2023, la première session a été lancée au courant du mois de décembre et s'est terminée début janvier. À la suite de l'examen des différents projets déposés avec les services, nous vous proposons d'attribuer les subventions suivantes :

- La Grange aux Queulx : 600 €.
- Karta Fondation : 1 000 €.
- Blobfish Blues production : 1 000 €.
- Voix et Spectacle : 600 €.
- Femmes de ressortissants du village de Dambouga (FRVD) : 500 €.
- Atelier des Arts : 400 €.
- KB API : 600 €.
- Compagnie The Singing Mice : 600 €.
- EVADEH : 400 €.
- Maison des Parents du Kremlin-Bicêtre : 300 €.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes de votes dissociés en fonction des associations ? Non. Si des élus souhaitent ne pas prendre part au vote, ils le préciseront en indiquant l'association au moment du vote.

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Je commencerai mes propos en indiquant qu'avec notre groupe, nous voterons pour cette délibération.

Pour autant, je m'adresse à vous, Madame Badoc. J'aimerais vraiment avoir votre avis sur le sentiment que je vais partager. Je m'adresse aussi à vous, Monsieur le Maire. Et s'il existe encore des sociaux-démocrates parmi vous, n'hésitez pas à nous donner votre sentiment aussi sur ce que je vais partager sur le sujet que j'avais tenté d'évoquer lors d'un dernier Conseil municipal.

Au dernier Conseil municipal, j'hésitais à évoquer ce sujet de peur de me faire taxer d'opposant non constructif, ce qui est devenu une habitude malheureuse dans vos propos. Vous en avez donné encore un bel exemple à l'instant, Monsieur le Maire.

Avec notre groupe, on se pose des questions à juste titre concernant notamment l'association La Grange aux Queulx qui est dirigée par une ancienne maire-adjointe de M. Jean-Luc Laurent. On se pose des questions parce que l'on voit apparaître des subventions à plusieurs reprises concernant cette association. J'aimerais vous partager une anecdote qui suscite nos doutes et nos questionnements. Il nous arrive parfois, avec nos petits moyens d'élus locaux de l'opposition, de coller des affiches notamment sur les panneaux prévus à cet effet sur le territoire de la commune. Nous retrouvons à chaque fois et comme par magie, du jour au lendemain, des affiches imprimées en taille A3 de l'association La Grange aux Queulx, mais aussi de l'association sportive La Marche nordique que j'avais évoquée notamment lors du Conseil municipal de décembre 2022. Parfois et souvent, ces affiches sont couplées aux affiches du MRC, collées par-dessus nos affiches. C'est peut-être une pure coïncidence, mais elle se répète fréquemment, voire tout le temps, pour être très honnête, et uniquement quand on colle nos affiches. Nous avons des photos datées à l'appui. Je ne manquerai pas de faire constater cela par un huissier la prochaine fois afin de partager le rapport à l'ensemble des élus du Conseil municipal pour vous en apporter la preuve.

Cette anecdote, qui peut faire sourire ou faire grincer les dents, on doit tout de même la prendre très au sérieux. Avec notre groupe d'opposition, nous tenons vraiment à la neutralité politique des associations locales. Nous avons un respect profond pour celles et ceux qui s'engagent associativement. Ils participent à un rayonnement dans la population et permettent de mettre des gens en mouvement, de se rassembler et de vivre ensemble. Mais ils se doivent d'appliquer rigoureusement le principe des associations de la loi de 1901 qui définit en quelque sorte que l'utilité d'une association ne doit pas être du ressort politique. Ce n'est visiblement pas toujours le cas dans la ville du Kremlin-Bicêtre en gestion par vous, Monsieur Jean-Luc Laurent. Il faut absolument que cela change. Je vous remercie et j'aimerais bien avoir vos appréciations sur cette analyse et cette anecdote, Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs les élus de la majorité et Monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce rapport ? Non.

Elsa BADO, Maire-Adjointe chargée de la vie associative et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Sur le premier point concernant l'appel à projets de La Grange aux Queulx, en effet l'association La Grange aux Queulx revient souvent dans l'appel à projets, comme l'Atelier des Arts, qui a été régulièrement subventionné ces dernières années, Voix et spectacle ou la compagnie The Singing Mice. Par rapport à la dernière session de l'appel à projets, il y a aussi quelques associations qui ont déposé de nouveau des projets et qui ont été à nouveau retenues. La raison est tout simplement que, lorsqu'un projet est bien ficelé, tient la route et qu'à plusieurs reprises, l'association a su mener son projet à bien et rendre un bilan de projet bien construit et satisfaisant, on ne voit pas pourquoi on ne continuerait pas à soutenir le projet. Il n'y a absolument aucun rapport avec les membres de l'association, que ce soit une association avec une ancienne élue ou non, ou que ce soit une association avec potentiellement des membres de listes de l'opposition. S'agissant de l'affichage, je ne peux pas vous éclairer davantage. Comme vous le savez sûrement, dorénavant, les associations ont la possibilité d'afficher leurs événements sur des panneaux sous verre en demandant au service de le faire 15 jours minimum avant les événements. Néanmoins, nous leur avons bien spécifié à plusieurs reprises qu'elles pouvaient continuer à utiliser comme elles le souhaitaient les panneaux d'affichage libre. Certaines s'en saisissent plus que d'autres. Ni moi ni le service n'avons de visibilité sur l'affichage des associations sur ce type de panneaux.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix, à moins qu'il y ait une explication de vote.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Notre groupe votera pour cette délibération. Cependant, après l'intervention de Mme Badoc, nous aurions voulu savoir s'il serait possible, du coup, d'avoir les projets en annexe afin de connaître le contenu des projets pour l'ensemble des subventions demandées à chaque fois. Pour l'instant, nous avons seulement une explication de quelques lignes.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Cela a été demandé à plusieurs reprises, notamment par Mme Chiboub. À chaque fois, il y a un rappel des missions de l'association, de son objet et du projet.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Il y a seulement un paragraphe d'explications. C'est tout.

Elsa BADO, Maire-Adjointe chargée de la vie associative et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je prends note de votre demande. Je demanderai aux services que les prochaines délibérations soient éventuellement plus détaillées. Malheureusement, je ne pense pas qu'il sera possible de vous fournir le dossier dans son entièreté. Le dossier, notamment le budget de l'événement, doit rester à la discrétion de l'association. Vous pouvez vous rapprocher des associations et leur demander si elles sont d'accord pour vous partager ces informations. Partager les dossiers que les associations nous confient ne sera pas possible. Je peux en parler avec celles-ci.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix. Y a-t-il des demandes de votes disjoints ? Non. Des élus veulent-ils mentionner au procès-verbal qu'ils ne votent pas pour certaines associations ? Non. Je mets aux voix l'entièreté des propositions.

Résultat du vote

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée du logement et de l'habitat (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, en 2015, le quartier prioritaire de la Politique de la Ville Péri-Schuman-Bergonié a été retenu au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain et reconnu d'intérêt général. Cette qualification a donné lieu à un protocole de préfiguration signé le 26 novembre 2016, puis à un passage en comité de pilotage valant Comité national d'engagement (CNE) en présence des partenaires de l'ANRU en date du 20 juin 2022 (DRIHL, EPT, Action Logement, Ville du Kremlin-Bicêtre, Valdevy). L'opération prévoit la démolition de 120 logements locatifs sociaux répartis dans la résidence Schuman. La phase de relogement concerne 112 logements. Afin de permettre d'engager les premiers relogements au cours du 1^{er} semestre 2023, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver les deux autres documents associés à la Convention pluriannuelle du PRIR Schuman : le protocole de relogement et la charte locale de relogement au bénéfice des locataires de la résidence Schuman. Le protocole de relogement a pour objet de fixer le cadre partenarial dans lequel sera effectué le relogement des ménages résidant dans les immeubles. À ce titre, la Ville du Kremlin-Bicêtre et le bailleur démolisseur Valdevy s'engagent à mobiliser 80 % de leur contingent.

La carte locale de relogement concerne les habitants concernés par les démolitions. Ils ont été associés au processus. Elle a été travaillée depuis le printemps 2020 en concertation entre tous les acteurs locaux : la Ville, les amicales de locataires, le Conseil citoyen, le bailleur Valdevy et l'EPT. Elle vise à faire état par écrit des engagements de chacun, engagements qui ont été repris dans le protocole de relogement. Il convient de noter la volonté municipale d'accompagner les locataires dans cette évolution. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ces deux actes présentés dans ce rapport.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous signale qu'il y a deux délibérations, une pour chacun des projets, avec un rapport commun.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, pour raison professionnelle, je ne prendrai pas part au vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est noté. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je présume que la délibération indiquée « 2023-B » est en fait la 2023-002 B.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, je vais essayer de vous expliquer en quelques mots pour quelles raisons nous allons nous abstenir sur ce projet de délibération. Comme nous l'avons souvent dit, la ville du Kremlin-Bicêtre est extrêmement dense, l'une des plus denses du Département. Il nous reste très peu d'emprise foncière non bâtie à aménager. Celle du quartier Péri-Schuman-Bergonié est sans doute l'une des dernières et l'une des plus importantes. Alors que nous sommes tous témoins des changements climatiques majeurs, chacune de nos actions devrait s'inscrire dans une logique d'adaptation de notre ville au changement climatique pour qu'elle reste vivable pour nos enfants et nos petits-enfants : une ville où la nature retrouve sa place, où l'on peut respirer un air respirable, où l'on peut profiter de ses espaces verts, où l'on peut se déplacer en toute sécurité et vivre dans un logement de bonne qualité. Or nous n'en prenons pas la direction.

Votre projet prévoit la démolition de la résidence Schuman et la destruction d'une centaine de pavillons. Comme nous avons pu en discuter lors du débat sur le PAD, nous étions relativement d'accord pour dire qu'il existait aussi la réhabilitation de l'existant dont le bilan carbone était toujours plus favorable à celui de la démolition-reconstruction. C'est un choix que vous n'avez pas adopté. Vous avez préféré la démolition-reconstruction à tout autre projet.

La nature de votre projet, ce sont des immeubles de 15 étages, la création d'un millier de logements, principalement des logements familiaux, ce qui va représenter une population supplémentaire, c'est-à-dire, comme nous l'avons dit à l'époque, entre 3 000 et 4 000 personnes à la fin de l'opération. Ce projet, c'est 55 000 m² pour le logement, soit 96 % de la surface, et une très faible surface pour les commerces, services et activités ; et, surtout, à peine 200 m² pour un équipement public. C'est évidemment extrêmement insuffisant dans un quartier qui va regrouper plusieurs milliers de personnes.

Dans ce projet, nous le regrettons, il n'y a pas d'espaces verts et pas de crèches supplémentaires alors que vous prévoyez de construire des centaines de logements familiaux. Je m'interroge. Où vont pouvoir jouer les nombreux gamins dans un

quartier dépourvu d'espaces verts ? Vous proposez un simple square pour accueillir les familles, mais ce n'est évidemment pas suffisant.

Comment comptez-vous accueillir les plus jeunes enfants puisque vous n'avez pas prévu de crèches supplémentaires, mais une simple extension de la crèche départementale, sous réserve de l'accord du Département ?

Vous construisez des immeubles entre 10 et 15 étages. Vous bétonnez sans penser aux plus jeunes, mais aussi sans penser aux plus vieux. Vous n'avez pas prévu de structure pour personnes âgées alors que nous en manquons au Kremlin-Bicêtre. Vous avez aussi omis de prévoir un équipement culturel dans un quartier, le Haut-Bicêtre, où il n'en existe presque pas. Nous aurions pu envisager, par exemple, une médiathèque dans cette partie de notre ville.

Vous avez aussi prévu de construire plus de 400 logements sociaux supplémentaires dans le haut de la ville, composé déjà de 80 % de logements sociaux. Vous prétendez, avec cette opération, que vous allez assurer une mixité sociale importante dans le quartier. Permettez-moi d'en douter.

Vous nous proposez donc la construction d'un quartier bétonné, extrêmement dense, sans jardins ni espaces de respiration. Vous comprendrez bien qu'étant donné les défis environnementaux et sociaux des prochaines années, nous ne pouvons pas approuver ce projet.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Nous nous interrogeons sur les méthodes de relogement des habitants du quartier Schuman dans le cadre du projet de reconstruction envisagé par M. le Maire et son équipe. Bien que la construction d'à peu près 900 logements puisse sembler une bonne nouvelle pour notre ville, il y a de graves préoccupations quant à la manière dont cela affectera notre communauté et la qualité de vie des résidents. La méthode de relogement envisagée est fragile. Les habitants seraient contraints de quitter leur logement actuel et seraient réaffectés à un autre endroit sans garantie d'un logement de remplacement adéquat. De nombreux habitants du quartier Schuman vivent depuis ici depuis des années. Ils ont tissé des liens étroits avec la communauté. Les forcer à quitter leur domicile et leur quartier sans une alternative convenable est extrêmement injuste.

De plus, la construction d'à peu près 900 logements aura des conséquences importantes sur la densité du quartier. Cette densification complète augmentera la pression des services municipaux, comme les écoles, transports en commun, ce qui affectera la qualité de vie de tous les habitants de notre ville. Il est important que ce projet de construction prenne en compte les besoins et les préoccupations des résidents et que les décisions soient prises de manière inclusive et transparente. Les résidents doivent être impliqués dans le processus décisionnel et leur voix doit être entendue. Vous devez absolument travailler avec l'ensemble des partenaires et trouver des solutions durables équitables pour l'ensemble des habitants sans sacrifier la qualité de vie des résidents.

Ibrahima TRAORÉ, Conseiller Municipal chargé de la jeunesse et du numérique (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, je tiens à remercier Mme Museux pour la présentation du protocole de l'ANRU. Je tiens à préciser que ce protocole a été travaillé à la fois avec les associations de locataires et tous les partenaires investis dans cet enjeu majeur, c'est-à-dire permettre aux Kremlinois qui vivent depuis plusieurs années au Kremlin-Bicêtre, dans des logements sociaux, de rester au Kremlin-Bicêtre.

J'ai entendu l'opposition. Je suis un peu de l'intervention de M. Khlar. Je ne suis pas surpris de l'intervention de M. Ruggieri. C'est en effet à l'image de ce que porte politiquement son courant politique, c'est-à-dire le phénomène de gentrification. Je pèse mes mots. Cela veut dire chasser les pauvres. En fait, c'est ce que vous renvoyez. Dans votre programme municipal, vous réaffirmez que vous êtes pour la baisse des logements sociaux. Il faut savoir que plus de 60 % des Kremlinois, si ce n'est plus, sont éligibles aux logements sociaux. C'est la réalité.

Quand vous dites qu'il n'y aura pas de services publics et que l'on n'anticipe pas l'arrivée de services publics, vous avez mal lu le protocole. Dans les annexes du protocole, il y a des financements pour des études en vue de services publics. Nous anticipons et nous accompagnons la transformation de cette ville. Vous donnez l'impression que Le Kremlin-Bicêtre est au milieu de nulle part. Bien sûr, nous sommes dans une des plus grandes régions du monde. Bien sûr, il y a de la densité. Il faut donc trouver un équilibre. D'ailleurs, je vous invite à regarder une étude de l'INSEE – je vous l'enverrai, si vous le voulez – qui précise que la ville du Kremlin-Bicêtre est l'une des villes où il y a le plus de mixité sociale. On peut en être fier. Je suis fier que mes enfants côtoient des gens de milieux sociaux complètement différents. C'est ce qui fait la richesse de notre ville et, à l'échelle nationale, de notre pays. Le projet que nous engageons repose sur nos valeurs de gauche. Je sais que vous n'êtes pas de gauche. Vous étiez de gauche, vous êtes passé à droite. Bref, on ne sait même plus la lecture que vous avez de vos valeurs politiques. En tout cas, nous sommes pour que les plus défavorisés et les classes moyennes aient accès à des logements avec des services publics. C'est notre rôle. Donc accompagnez-nous dans cette démarche. Je pense que l'on pourrait trouver un accord sur cette question. Pour cela, il faudrait peut-être que vous fassiez un peu plus de terrain et que vous alliez voir les gens que vous avez peut-être du mal parfois à côtoyer.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

J'ai plusieurs choses à avancer pour le débat. D'une part, aujourd'hui, on parle de relogement de la cité Schuman et on ne parle pas de l'aménagement global. Je peux parler également de cet aménagement global parce que notre préoccupation aujourd'hui est évidemment le relogement d'une population qui existe, mais c'est aussi le logement tout simplement d'une population qui n'a pas de logement. Aujourd'hui, nous avons une mission de construction.

Rappelons la date de construction de Schumann : 1957-1959. À l'époque, on parlait du relogement d'après-guerre, de la reconstruction, mais on parlait aussi du logement indécemment, ce qu'essayaient de faire les gens en responsabilité à l'époque, c'est-à-dire la lutte contre les bidonvilles.

Monsieur Zincioglu, vous n'avez pas connu cette époque-là. C'était à la porte du Kremlin-Bicêtre, à la place du périphérique. Il n'y avait pas encore le périphérique, mais il y avait cette misère qui semble vous gêner aujourd'hui.

Monsieur Ruggieri, pensez qu'il y a quand même des gens qui sont aujourd'hui à la rue et qui sont aussi des travailleurs. Ce sont ceux qui manifestent aujourd'hui dans la rue.

Notre propos est aujourd'hui la construction d'un aménagement de 900 logements. Le relogement que l'on a orienté aujourd'hui, c'est la recherche de la qualité de vie dans des logements. Je rappelle que les logements Schuman ont été construits en plan d'urgence, c'est-à-dire des petits logements.

En pages 8-10 du protocole de relogement, les surfaces moyennes des logements sont indiquées à titre d'exemples. Vous verrez que, par rapport à la réglementation sur le logement social, les logements actuels sont de 10 % inférieurs à la prérogative de l'État et de 20 % pour les logements moyens de types 2, 3 et 4. Je vous laisse faire le rapprochement. Ces logements sont tout petits et n'ont aucune qualité en termes d'aération, de balcons, de terrasses. Ces logements sont totalement obsolètes. Ils n'ont pas été construits pour durer. Ils ont mon âge. Je suis né en 1957. Ils ont assez vécu, pour des bâtiments — pour moi, c'est autre chose évidemment.

Ce projet me paraît être un acte fort sur lequel je pense que nous aurons l'adhésion de tout le monde et, en tout cas, de tous ceux qui vivent dans ces logements. Je vous invite à aller visiter ces logements. Tapez aux portes, demandez à visiter les logements. Vous partirez peut-être avec un état d'esprit différent, en dehors de toute politique.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, je ne vais pas rebondir sur les débats politiques et les présentations biaisées de MM. Raymond et Traoré. Merci pour l'invitation de visiter ces logements et ces différents quartiers, Monsieur Raymond. Je pense l'avoir fait bien avant vous. D'autres aussi l'ont fait bien avant vous. Il y a énormément de bâtiments construits en 1957 au niveau du territoire de la commune. Il n'y a pas que le quartier Schuman. Il y a énormément aussi de logements sociaux qui ont besoin de réhabilitation et de rénovation énergétique.

Dans le cadre de ce protocole de relogement, je m'inquiète quant à l'avenir du logement social au Kremlin-Bicêtre, notamment de votre projet de la Coop'HLM et de l'avenir de Valdevy au Kremlin-Bicêtre. En commission du 6 février 2023, j'ai eu, pour certains d'entre vous, le culot de demander un point d'étape de la Coop'HLM qui, pour rappel, a fait l'objet de l'acquisition de parts par la Ville pour une centaine de milliers d'euros et qui a pour projet de gérer le parc du logement social du Kremlin-Bicêtre. Visiblement, cela a dérangé certains élus de la majorité, notamment vous, Monsieur Raymond, présent à cette commission.

Je suppose qu'il y a deux raisons à cela. La première doit être un manque de maîtrise du sujet visiblement. Il y a aussi une attente aussi d'informations et de transparence de votre part, Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Luc Laurent, même à votre majorité.

La seconde, justifiée par certaines et certains d'entre vous, élus de la majorité, est que j'aurais posé une question, semble-t-il, qui serait hors sujet. D'une certaine façon, cela confirme ma première supposition, démontrant que vous ne maîtrisez visiblement pas le sujet.

Il s'avère que ce projet que vous avez, Monsieur Laurent et la majorité municipale qui vous accompagne, est de prendre toutes les dispositions utiles pour mettre en œuvre la cession de tout le parc historique du logement social de KB Habitat dans la coopérative HLM de la Ville et le regroupement avec LOGIAL et le groupe mutualiste Arcade-VYV pour sortir ainsi de Valdevy. Le projet est coûteux, incompréhensible et dangereux. Je vais revenir sur vos propos, Monsieur Traoré. Ce projet est dangereux parce qu'il prévoit de privatiser en quelque sorte le logement social qui vous est cher par le biais d'un montage complexe de gestion par une Coop qui reste une société anonyme classique. C'est ce qui nous alerte sur une gestion où tout sera possible sans contre-pouvoir. Le problème de ce projet est qu'il va coûter beaucoup d'argent aux contribuables. C'est estimé à près de 40 à 50 millions d'euros si on évalue grossièrement le patrimoine social de la Ville. L'autre problème est que ce projet, parce qu'il n'avance pas depuis votre élection controversée de juin 2020, met en porte-à-faux et en attente beaucoup de sujets pour les locataires du parc social. Ils se retrouvent pour la plupart d'entre eux en attente de réponses de Valdevy et de la municipalité pour un nombre considérable de problématiques urgentes

et importantes à solutionner. Tout simplement, autant Valdevy que la municipalité se renvoient la balle et s'accusent mutuellement et sans arrêt parce qu'il serait compliqué à Valdevy d'avancer si une sortie du patrimoine venait à se confirmer et la municipalité — et je dirais surtout vous, Monsieur Laurent, ainsi que votre majorité — parce que c'est une occasion rêvée que vous avez créée de toutes pièces pour critiquer le fonctionnement de Valdevy. Or, Monsieur Jean-Luc Laurent, c'est vous qui avez créé cette instabilité tout en refusant d'admettre que KB Habitat, que vous dirigez, connaissait aussi les mêmes problématiques répétées et non solutionnées depuis plusieurs années.

Il est donc très important pour nous toutes et tous, mais aussi et surtout pour les locataires du parc social kremlinois, les habitants de la ville, les locataires de Schuman, de savoir à quelle sauce nous allons être mangés. Est-ce celle qui consiste à attendre qu'une décision soit prise et que tout sujet soit mis en attente ? Ou celle qui consiste à accepter de racheter un patrimoine historique qui a déjà été réglé en quelque sorte aux frais du contribuable ? On évoque un budget de dizaines de millions d'euros qui pourraient être investis pour de la rénovation, de la réhabilitation énergétique ou d'autres opérations nécessaires de travaux. Cette somme est tellement colossale qu'elle pourrait suffire à elle-même à réhabiliter la Cité des Martinets, Paul Lafargue et peut-être même une partie des Barnufles, voire de solutionner la quasi-majorité de toutes les problématiques soulevées constamment par les locataires occupants.

Ce soir, quand on nous présente le protocole et la charte locale du relogement de l'opération de renouvellement urbain d'intérêt général de Schuman, où on lit que Valdevy est présenté comme, je cite, le « bailleur démolisseur », on a le droit de se poser des questions et de vous poser des questions sur l'avenir de cette Coop et sur l'enfumage que nous avons eu il y a deux ans. La fumée s'en est dissipée au point de n'avoir plus aucune information sur l'avancée de votre projet.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Pour revenir au sujet de la délibération qui est présentée, je voudrais rappeler tout simplement qu'il y a eu un projet d'inscription et de sollicitation de l'ANRU sur la résidence Schuman au Kremlin-Bicêtre. Elle a fait l'objet, il y a un peu plus de dix ans, d'une réhabilitation financée par l'État, puis, en 2018 ou 2019, de travaux conséquents sous l'ancienne municipalité pour répondre au désordre existant dans les logements (humidité, ventilation, porosité).

Une étude a été faite pour savoir, dès lors que le projet était retenu au financement de l'ANRU, s'il convenait de réhabiliter ou de démolir cette résidence. L'étude, réalisée sous la mandature précédente et jamais rendue publique, a abouti à ce que la décision de démolition soit prise. Un Comité national d'engagement, conformément aux règles légales, fixant les modalités d'intervention de l'ANRU, a eu lieu avant les élections municipales pour déterminer, dans le cadre de la démolition, la participation de l'ANRU, de la Région et des autres acteurs, notamment le « 1 % logement » et Action Logement, au financement de l'opération de démolition. Tous les bailleurs sont qualifiés dans le processus de l'ANRU.

Monsieur Zinciroglu, vous connaissez bien les règles de la construction par votre profession. Vous omettez de dire que les bailleurs sont dénommés les « bailleurs démolisseurs » lorsqu'ils interviennent dans le cadre d'un projet de démolition au titre de l'ANRU. Mardi, au Conseil de territoire, les projets de démolition-reconstruction ont été présentés pour différentes communes, dont celle du Kremlin-Bicêtre à propos du parc de Schuman. D'autres projets ont été présentés. À chaque fois, on qualifie le bailleur, selon la terminologie existante, de « bailleur démolisseur » puisque c'est le bailleur qui engage le processus de démolition.

Par ailleurs, je précise que l'ensemble des partenaires a validé la démarche. Un projet a été retravaillé par les services de la Ville en lien avec Valdevy, l'actuel bailleur, Christine Museux, Maire-Adjointe chargée du logement, Frédéric Raymond, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, pour examiner le projet qui allait être mis en œuvre. Nous avons un problème particulier à régler. Lorsqu'il y a eu le Comité technique partenarial, sous l'ancienne municipalité, il n'y avait pas d'accord de donner par le « 1 % logement », c'est-à-dire Action Logement, mécontent des propositions qui étaient faites. Action Logement était en situation de bloquer le processus. En retravaillant, nous sommes parvenus à un projet qui a été approuvé par tous les partenaires et qui aboutit à la confirmation de subvention de l'ANRU dans le cadre de ce projet d'intérêt régional, mais aussi du Département du Val-de-Marne et de la Région Île-de-France. Action Logement a donné son accord aux nouvelles propositions présentées par la Ville.

Cela me permet d'arriver au troisième point que je voulais souligner sur le site de Schuman. Que va-t-il se passer ? L'ANRU a fixé un cadre avec le législateur selon lequel il ne pouvait pas y avoir de reconstitution de l'offre démolie sur site. C'est le principe qui est posé. C'est la raison pour laquelle, avec Frédéric Raymond, les services, les partenaires de la Ville, nous avons conçu, pour les personnes qui vont voir leur logement démoli, un projet de relogement dans d'autres sites que le site de Schuman, à proximité du projet d'aménagement de l'entrée de ville sud-ouest, mais aussi dans d'autres sites de la ville. Une enquête sociale a permis de déterminer les besoins et les aspirations des locataires de telle sorte que la charte de relogement qui vous est présentée aujourd'hui, qui est concertée avec les amicales de locataires et le Comité citoyen du quartier en Politique de la Ville, permet d'avoir trois propositions de relogement. Un grand soin est apporté aux conditions nouvelles de logement du bailleur dans le cadre du processus de relogement-déconstruction de ces immeubles. Deux immeubles et 120 logements au total sont concernés.

Il me reste à préciser que, sur le site de Schuman, le projet prévoit de répondre aux demandes et à l'exigence de l'ensemble des acteurs et des partenaires. Action Logement bénéficie de droits à construire qui seront localisés sur le site de Schuman afin de réaliser du logement intermédiaire, relevant des règles d'Action Logement.

Étant donné que nous avons la préoccupation de la qualité de vie, sur ce site, nous avons prévu de positionner un projet qui va concourir à la transition écologique avec la localisation proposée de la ferme urbaine que nous avons retenue. Elle pourrait être réalisée sur ce site également.

J'ajoute qu'il y a un projet de créations de places supplémentaires en crèche. Elles seront proposées. Nous sommes en discussion avec le Département dans ce cadre.

Enfin, un projet va permettre la construction de logements équilibrés et diversifiés dans les types d'habitat, dans la typologie des logements (logements en accession, logements en accession sociale, logements intermédiaires, logements sociaux) afin de répondre aux besoins non seulement des habitants actuels de Schuman, mais aussi des habitants de la ville en attente d'une évolution de logement au sein de notre commune.

On entend beaucoup de critiques. Parfois, on peut se désoler de ce que l'on peut entendre. Parfois, ainsi que cela a été souligné, notamment par Ibrahim Traoré tout à l'heure, de beaux constats sont faits. Je le vois avec les articles de presse résultant d'une étude de l'INSEE sur le bien-vivre et la mixité sociale dans les communes, les arrondissements de Paris et les intercommunalités de la Métropole du Grand Paris. Je vous lis un article qui retrace cette étude, intitulé « *Grand Paris : Le Kremlin-Bicêtre championne de la mixité sociale* » : « Quels sont les quartiers, villes ou intercommunalités de la Métropole du Grand Paris où on vit le plus entre riches et pauvres, moins riches et moins pauvres, bref en mixité sociale, et les endroits où se pratiquent au contraire une forme d'entre-soi ? Une étude de l'INSEE Île-de-France apporte quelques réponses à ces questions et place en tête des villes les plus mixtes Le Kremlin-Bicêtre dans le Val-de-Marne. Dans cette ville, la part de la population qui vit dans un quartier considéré comme mixte est de 83 %. » Les places suivantes reviennent à d'autres communes qui sont énoncées. Je vous renvoie à cette étude qui témoigne qu'au-delà des critiques que l'on entend ici et là, eh bien, au Kremlin-Bicêtre, la situation est somme toute plutôt bonne du point de vue de la mixité, de la diversité, de la qualité de vie. Cela ne veut pas dire que tout est fait. Il y a encore beaucoup à faire. C'est ce que nous allons faire avec ce projet de renouvellement urbain d'intérêt régional financé par l'État avec l'ANRU, la Région Île-de-France, le Département du Val-de-Marne qui se sont unis, par-delà leurs différences de sensibilités politiques, autour de ce projet validé unanimement et que je vous propose d'approuver. Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 2023-002 A)

Pour : 27 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI,)

Abstention : 7 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Ne prend pas part au vote : 1 (Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté.

Résultat du vote (délibération n° 2023-002 B)

Pour : 27 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI,)

Abstention : 7 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Ne prend pas part au vote : 1 (Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au dossier suivant.

N° 2023-003. GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 2 369 552 € CONTRACTÉ AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville bénéficie depuis 1994 d'un droit de réservation de 20 logements de type PLUS sur les 77 qui constituent l'immeuble qui se trouve 21-23 rue Danton/60 avenue de Fontainebleau et qui appartenait au bailleur CDC Habitat.

En 2018, VILOGIA a fait l'acquisition de l'immeuble dans le cadre d'une opération dite d'acquisition-amélioration et a souhaité entreprendre des travaux d'entretien du bâtiment visant essentiellement la réduction de la consommation énergétique. Ces travaux devaient être faits sur fonds propres. La forte augmentation des coûts des matériaux de construction notamment, liée à la crise du Covid, a entraîné un déséquilibre financier de cette opération. Aussi, le bailleur a décidé de recourir à un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et demande à la Ville d'en assurer la garantie. À titre d'information, cet emprunt est de 2 369 552 €.

La Ville s'est saisie de cette opportunité pour demander la prorogation de ses droits de réservation sur les 20 logements pour une durée supplémentaire de 25 ans. Cette durée qui devait courir jusqu'au 30 septembre 2028 serait prorogée jusqu'au 30 septembre 2053. Cette action permet de soutenir la politique sociale de l'habitant en maintenant cette offre sur une diversité de logements en termes de typologie sans que cela ait d'impact sur les loyers. Je vous propose ainsi d'accorder cette garantie à hauteur de 100 % du prêt.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Les deux immeubles évoqués dans le rapport sont gérés par VILOGIA et ont souvent fait l'objet d'actualités au Kremlin-Bicêtre. Je pense notamment à quatre incendies dans les deux dernières années, dont un très récent au 21 rue Danton, dimanche dernier, dont vous avez sûrement eu l'information. Cet incendie et celui de 2021 ont été meurtriers et commis par le même résident. Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, vous connaissez et maîtrisez forcément ces sujets mieux que nous, la plupart des logements et ceux concernés étant du contingent des droits communaux de réservation, comme indiqué dans le rapport. Les occupants de ces immeubles vivent un véritable calvaire depuis près de deux années, un calvaire dont VILOGIA et la municipalité sont parfaitement informés, un calvaire lié aux travaux en cours, aux problématiques des locataires à l'origine de faits graves et répétés ayant fait notamment la une des médias locaux à plusieurs reprises. Ce calvaire est lié aussi aux problématiques de sécurité qui en découlent. Je pense notamment aux accès non sécurisés laissant quiconque entrer dans ces immeubles côté Fontainebleau et Danton, notamment dans les parkings. Par exemple, l'accès d'une personne sans domicile fixe a donné lieu à un incendie dans les sous-sols en novembre 2022. Je ne vous apprend rien de nouveau. Je pense aussi à des escaliers impraticables en partie commune et à un ascenseur défectueux, entraînant des problèmes d'accès et d'insécurité pour les occupants.

Tout le monde peut accéder dans les sous-sols. À ce jour, les occupants ont du mal à accéder chez eux en raison de l'incendie ayant ravagé une partie des escaliers et d'un manque de maintenance de l'ascenseur. Je pense aussi aux travaux, évoqués dans ce rapport, qui ont trop duré depuis 2020 et qui ont fait et continuent de faire l'objet de plaintes répétées par les résidents auprès du bailleur et des interlocuteurs de la Mairie.

Tous ces faits ne sont pas anodins. Ils ont fait l'objet d'apparitions dans les médias. Ils ont fait, je suppose, l'objet d'interventions et d'échanges avec vos services et avec vous, Monsieur le Maire. Vous avez dû les recevoir. Vous avez dû sûrement leur dire, parce que vous le faites très bien, que vous n'y êtes pour rien et que vous n'avez aucun moyen d'action. C'est peut-être vrai, peut-être pas. En tout cas, si vous répondez cela à quiconque vous pose des questions dans cette ville, cela démontre, comme je l'évoquais lors de la délibération précédente, votre désinvolture vis-à-vis des problématiques des occupants du parc social. Vous ne m'avez pas répondu sur la Coop'HLM notamment.

Seulement voilà, vous avez, par cette délibération et cette demande de VILOGIA, une occasion rêvée pour imposer des engagements stricts et fermes, un calendrier strict et ferme, une transparence et une réactivité strictes et fermes pour aider l'ensemble des occupants à oublier tous les épisodes malheureux qu'ils vivent par la faute des choix et de la gestion du bailleur, mais aussi de votre attitude désinvolte. Pas un mot sur ces sujets. Pas un mot sur tout ce qui s'est passé à ces adresses. Je suppose, pas un mot ferme au bailleur pour que cessent ces problématiques. Ce sont là toutes les raisons pour lesquelles nous nous abstenons. Je vous demande aussi ce soir des explications concrètes pour l'ensemble des élus de ce Conseil et les habitants de ces immeubles.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, je souhaite connaître l'inventaire du nombre de logements sur la ville où la Ville est réservataire. Pouvez-vous nous transmettre également le montant du déséquilibre financier qu'implique cette demande de cautionnement du prêt ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Sur la demande de Mme Chiboub, je souhaite que l'on puisse répondre à votre question et que ce soit donné pour une prochaine Commission municipale, d'autant que l'État procède chaque année à un inventaire du parc social commune par commune. Nous pourrions vous donner des éléments sur le parc social, son évolution, ainsi que sur les logements concernés et le nombre de bailleurs.

Par ailleurs, il ne s'agit pas d'une participation, mais d'une garantie d'emprunt. Le bailleur sollicite un emprunt. Dans ce cadre, la banque demande une garantie d'emprunt, en règle générale, à la collectivité de rattachement où sont implantés les logements. Cela peut être aussi le Département ou d'autres collectivités locales. En l'espèce, il nous est demandé de garantir l'entièreté. C'est ce que nous allons faire pour ce projet d'acquisition-amélioration. Ce projet est né précisément à partir de l'acquisition par VILOGIA, ce qui est corrélé avec l'intervention de M. Zinciroglu, et des premiers incendies que nous avons eu à connaître dans cet immeuble. Dans ce cadre, la Ville et moi-même au nom de la Ville, avec Mme Museux, Maire-Adjointe à l'habitat, avons demandé d'intégrer un dispositif, lors de la rénovation, permettant d'assurer la sécurité et la tranquillité avec des contrôles d'accès. Il s'agit ainsi de régler les problématiques entre les deux bâtiments au niveau des parkings. Le projet qui est présenté tient compte de demandes de la Ville.

Ma fonction n'est pas celle d'un maire qui prend la parole sans agir. Je laisse cela à M. Zinciroglu qui est le conseiller municipal de la parole et non de l'action. Par exemple, dès que des personnes sollicitent, elles sont reçues. On regarde les solutions à trouver et les interventions qui peuvent être faites. J'ai reçu de nouveau une délégation au sujet du dernier incendie qui est intervenu et qui, heureusement, n'a pas été meurtrier, mais dont la qualification d'incendie criminel peut être établie si la justice le retient. La Ville n'a pas été inerte avec le dépôt très récent d'une plainte auprès de la Police nationale. C'est ce qui a permis d'enclencher une procédure de recherche des mis en cause ou de la personne mise en cause. Cette personne mise en cause a été interpellée. Elle est maintenant dans les mains de la Police et de la justice à la suite de la plainte à laquelle nous ne sommes pas totalement étrangers en tant que Ville. Le Maire agit. Il n'est pas spectateur. Il ne s'en lave pas les mains. Quant à demander au Maire de prendre une décision d'expulsion, j'ai rappelé aux intervenants que j'ai reçus que seul le bailleur a la possibilité de procéder à une expulsion en sollicitant la justice et en déposant plainte. Il appartient au bailleur de se comporter dans le cadre des pouvoirs qu'il détient pour apporter une réponse afin de rétablir la tranquillité. Il lui revient de mettre en place un dispositif de surveillance dans la période dans laquelle nous sommes et qui inquiète. Les travaux qui vont être réalisés n'ont pas donné lieu encore à mise en œuvre des dispositifs prévus.

Ce sont les éléments que je peux donner au Conseil municipal à la suite de l'intervention de M. Zinciroglu. La Ville agit. La Ville est à l'écoute. La Ville relaie. Elle agit dans le cadre des lois de notre pays en respectant la séparation des pouvoirs. Nous avons sollicité le commissaire de police. Nous avons mobilisé la Police municipale de proximité. Nous avons demandé au bailleur d'enclencher une procédure d'expulsion contre les personnes mises en cause et que la Police nationale puisse faire son travail avec la justice vis-à-vis de ces personnes. Il ne m'appartient pas d'en dire davantage ce soir. Sachez-le, je continue à suivre attentivement la question de la sécurité et, notamment, dans ces immeubles de VILOGIA. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Pour : 30 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Contre : 0

Abstention : 5 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Ne prend pas part au vote : 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au dossier suivant. Je suspens la séance.

De 21 heures 40 à 22 heures 04 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise.

N° 2023-005. APPROBATION D'UN AVENANT N° 742017AV01 A LA CONVENTION N° 74/2017 AU CONTRAT DE SERVICE PRIS EN APPLICATION DE LA CONVENTION D'ACCES A L'ESPACE SECURISÉ « MON COMPTE PARTENAIRE »

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée de la petite enfance et de la parentalité (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette délibération concerne un espace sécurisé du site « Mon Compte partenaire ». Cet espace est intéressant parce qu'il permet au Service petite enfance de consulter diverses données qui concernent le dossier de l'allocataire et, en particulier, sa situation familiale, le nombre d'enfants à charge, les revenus, etc. Cela permet depuis plusieurs années, la convention ayant été signée en 2017, d'avoir les renseignements nécessaires pour aider les allocataires. Cet avenant consiste surtout à mettre à jour la liste des gestionnaires en rappelant que ceux-ci sont dédiés. C'est professionnel, individuel et confidentiel.

Je vous demande donc d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, dans cette délibération, de nombreux administrateurs sont remplacés. Comment expliquez-vous ces remplacements ? Existe-t-il des raisons pour les départs ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée de la petite enfance et de la parentalité (Groupe des Élus Socialistes)

Je suis en panne pour vous répondre sur les raisons exactes des remplacements. Les services pourront éventuellement vous répondre ultérieurement. Cela peut être dû au fait que d'autres personnes sont habilitées parce que les premières sont parties. En tout cas, il s'agit d'une session d'une habilitation pour une autre habilitation. Je ferai en sorte que vous ayez une réponse plus tard.

Jean-Luc LAURENT, Maire

On peut répondre maintenant. Dans la convention, apparaissent les noms des personnes qui étaient habilitées pour être administrateurs. Il y a eu des évolutions (départs de personnes, modifications du service). Il ne vous échappe pas qu'il peut y avoir des évolutions d'une crèche à une autre éventuellement. Cela amène de la mobilité interne. C'est assez classique. Je suis un peu surpris que ce soit écrit dans une convention-cadre destinée à être signée. Au moins est-ce transparent. Y a-t-il d'autres demandes ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2023-006. AVENANT 2022-1 PRESTATION DE SERVICE « RELAIS PETITE ENFANCE » – RPE – MISSIONS RENFORCÉES, A LA CONVENTION N° 2204-50075-3

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée de la petite enfance et de la parentalité (Groupe des Élus Socialistes)

Le texte de la délibération comporte le mot « RAM » au lieu de « RPE » pour Relais petite enfance. Il y aurait dû y avoir un rectificatif. Un renforcement a été opéré en mai 2021. Il commence à être mis en action avec trois missions demandées dans le cadre du Relais petite enfance afin d'accompagner encore mieux les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et, en particulier, les professionnels dans l'accueil individuel. Il est donc demandé en missions renforcées que le Relais petite enfance soit à guichet unique. On peut dire que cela ne passe plus que par le Relais petite enfance. Ce n'est pas relié complètement à « mon-enfant.fr », c'est-à-dire que les familles ne peuvent pas répondre à l'ensemble des places libres. Mais il n'empêche que le Relais petite enfance fait cela oralement et précisément. Le Relais petite enfance accompagne chaque famille. Les familles en sont très contentes, parce qu'elles sont au courant assez rapidement du fait du lien très fort qui existe avec les assistantes maternelles. On arrive ainsi à trouver rapidement des places auprès des assistantes maternelles de la ville. La mission renforcée 2 s'appelle l'analyse des pratiques. La mission du Relais petite enfance consistait surtout à améliorer les pratiques professionnelles des assistantes maternelles de ville. Ce qui a été mis en place est assez extraordinaire. En effet, il y a des activités de formation, d'écoute et d'échanges autour de thèmes pour les assistantes maternelles. Particulièrement, il a été mis en place cette mission renforcée avec des groupes d'analyse de pratiques ou groupes de parole. Il y a 15 participantes actuellement dans plusieurs groupes de parole. La mission renforcée 3 qui était demandée au Relais petite enfance est une stratégie de communication. Une stratégie de communication est mise en place petit à petit. C'est la communication orale dont je parlais. Nous avons récemment mis des flyers auprès des assistantes maternelles pour aider les parents à comprendre aussi l'ACAM (Aide communale aux

assistantes maternelles). Nous allons remettre en place ce que souhaitait M. le Maire, c'est-à-dire les forums d'accueil entre les assistantes maternelles et les parents. Cet avenant correspond à 100 % au moins pour la mission renforcée 2 de l'analyse des pratiques. Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir approuver cet avenant et de le faire signer par M. le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, à combien s'élève aujourd'hui le nombre de demandes pour chaque catégorie de garde ? Quelle est la répartition des différents modes de garde ? Quelle est l'attente des ménages demandeurs ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous pouvons faire le bilan et la répartition que vous demandez. Je demande à Catherine Fourcade et aux services de regarder ces éléments dans le cadre d'une commission permettant de vous répondre concrètement avec les chiffres que Catherine Fourcade n'a certainement pas maintenant. Même si elle en disposait, je préférerais que nous en restions à l'essentiel pour la séance du Conseil municipal.

Je vous demande de bien noter qu'en page 1 du rapport, le mot « RAM » doit être remplacé par « RPE ». Je demande à l'administration de l'intégrer pour la validation. Excusez-moi, c'est justifié puisqu'il est mentionné que les RAM sont devenus des Relais petite enfance. Nous avons lu trop vite.

Je précise qu'une subvention est également prévue de 3 000 € sur ce dispositif. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2023-007. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT N° 202200538 AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT SUR FONDS LOCAUX AU PROFIT DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE-CRECHE FRANÇOISE DOLTO

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée de la petite enfance et de la parentalité (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport concerne une demande d'aide au financement des travaux qui ont été engagés pour la crèche Françoise Dolto. Nous en avons parlé lors de la dernière Commission. Ces travaux sont assez importants (réfection des sanitaires, local de stockage de couches et de tout matériel, installation de visiophones dans chaque section, divers travaux de peinture). Cet ensemble de travaux est pris en compte par la CAF à hauteur de 66 849 € pour un montant total de 107 978,30 €. C'est assez important. Je vous propose d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2023-008. ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE JEANNE D'ARC AU TITRE DES ANNÉES SCOLAIRES 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, en application de l'article L 442-5 du Code de l'éducation, les dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association sont prises en charge par les communes dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. La participation de la commune est donc calculée sur la base de l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumées par la commune pour des classes élémentaires publiques, d'une part, et pour des classes maternelles publiques, d'autre part, en dehors de toutes dépenses affectées au temps périscolaire.

Le montant est établi à 1 063,15 € par élève de classe maternelle et à 953,77 € par élève de classe élémentaire. La contribution communale est donc tout simplement une multiplication de ce forfait maternel, d'une part, et du forfait élémentaire, d'autre part, par le nombre d'élèves kremlinois scolarisés au début de chaque année scolaire dans chaque cycle de l'école privée.

La précédente convention passée avec l'école Jeanne d'Arc portait sur les années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. La nouvelle convention, dont le projet vous est proposé, définit les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Jeanne d'Arc pour les trois années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 et revalorise les montants respectifs du forfait communal.

Ces montants multipliés par le nombre d'enfants kremlinois scolarisés à l'école Jeanne d'Arc donneront lieu à versement d'une participation globale annuelle à l'OGEC Jeanne d'Arc du Kremlin-Bicêtre, imputé chaque année sur le budget primitif de la commune. Nous vous proposons d'approuver les montants des forfaits, d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2023-009. FIXATION DU TARIF POUR LES PRESTATIONS D'AIDE À DOMICILE

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, dans un souci de rationalisation et de simplification des procédures tant en interne qu'à l'égard des usagers, la Ville souhaite mettre en place une régie unique qui centraliserait l'encaissement des prestations proposées au Kremlinois. Cela concernerait les prestations d'aide à domicile.

L'encaissement de ces prestations se ferait au niveau de cette régie unique et sur le budget de la Ville. Cela suppose que nous devons délibérer pour adopter les tarifs relatifs aux prestations d'aide à domicile. Ces tarifs ont été déterminés via une délibération du Conseil d'administration du CCAS prise en juillet à hauteur de 22 €. Il vous est proposé d'adopter ce même tarif horaire de 22 €, applicable par le CCAS depuis le 1^{er} juillet 2022.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2023-010. OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE (AFL) – ANNEE 2023

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération concerne un accord que l'on retrouve chaque année. Pour rappel, l'Agence France locale est un établissement de crédit créé en 2013 dont la mission est de faciliter l'accès au financement pour les collectivités. La commune du Kremlin-Bicêtre a délibéré pour adhérer à ce groupe le 29 novembre 2018.

Conformément aux statuts de la Société territoriale, aux statuts de l'Agence France locale et au pacte d'actionnaires, la possibilité pour un membre de bénéficier de prêts auprès de cette Agence est conditionnée à l'octroi par ledit membre d'une garantie à première demande au profit de certains créanciers de l'Agence.

Chaque année, la commune doit voter une délibération-cadre. L'objet de cette délibération est de garantir les engagements de l'Agence France locale dans les conditions et limites décrites dans la délibération afin de sécuriser une source de financement pérenne pour lesdits membres. Il est rappelé que notre commune a déjà eu recours à des prêts auprès de l'Agence France locale en bénéficiant de tarifs avantageux et de manière sécurisée. Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Pour : 30 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE,)

Abstention : 5 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au dossier suivant.

N° 2023-011. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES (CLECT) DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY-SEINE-BIÈVRE (EPT 12)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La loi a institué, dans les organes intercommunaux, une CLECT (Commission locale d'évaluation des charges territoriales) dans laquelle la Ville est représentée par au moins un membre titulaire et un membre suppléant. Il nous appartient de désigner nos représentants, étant entendu que nous avons désigné nos représentants antérieurement, notamment à la métropole du Grand Paris. Il existe deux CLECT. Comme pour la CLECT de la métropole, je vous propose de désigner les mêmes deux représentants : Jean-Philippe Edet, titulaire ; Jean-François Delage, suppléant. Y a-t-il des commentaires ? Non. Y a-t-il des candidatures déposées ? Non. Des élus demandent-ils un vote à bulletin secret ? Non. Puis-je procéder à un vote à main levée ? Oui. Il est décidé de procéder à un vote à main levée. Je vous propose de vous prononcer sur les désignations.

Résultat du vote

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 8 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Ne prennent pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous passons au dossier suivant.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Le Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre, comme tous les conseils municipaux de France, est l'assemblée délibérative qui garantit le bon épanouissement de la démocratie communale. Les modalités de fonctionnement de cette instance institutionnelle et politique sont librement fixées dans un règlement intérieur, pris conformément aux dispositions du CGCT et précisant les règles qui régissent la vie démocratique de la commune. Le règlement intérieur soumis au vote assure davantage les libertés politiques des élus et des citoyens. Il combine avec équilibre la nécessité d'accroître les droits des représentants issus du suffrage universel tout en intégrant de nouvelles règles en matière de transparence et d'éthique. Il permet aussi aux Kremlinois désireux de s'exprimer et de s'investir dans la vie de leur commune de s'impliquer davantage. En somme, les nouvelles dispositions introduites s'inscrivent dans cet esprit d'exigence civique et démocratique.

Le règlement intérieur actuel a été adopté par délibération du Conseil municipal du 26 novembre 2020. Au regard des évolutions de la jurisprudence du droit positif et de la nécessité d'améliorer le règlement intérieur actuellement en vigueur, une modification de ce dernier est proposée, comportant notamment :

- des modifications quant à la publication des actes de la Ville, notamment concernant leur mise en ligne prévue par des évolutions législatives récentes ;
- la mise en ligne sur les réseaux sociaux de la Ville des tribunes d'expression libre des groupes d'élus au regard de la jurisprudence récente également sur ce sujet ;
- une possibilité donnée à la Conférence des présidents de groupes de fixer un temps de débat sur les rapports soumis à l'assemblée délibérante ;
- des précisions sur les conditions de dépôt et de débat des amendements présentés par les conseillers municipaux ;
- des modifications de forme.

J'ajoute que plusieurs conférences de présidents de groupe ont travaillé sur ce règlement intérieur. Des propositions ont été retenues à la suite de ces réunions.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous avons l'opportunité d'avoir un débat général, si vous le souhaitez. Des amendements ont été déposés avant la séance. Ils ont été envoyés par internet (groupe de M. Zinciroglu et groupe de M. Banbuck). Le tout a été envoyé à l'ensemble des membres du Conseil municipal. J'avais demandé qu'il y ait une reproduction pour que chaque groupe ait au moins un exemplaire. Il a été remis aux présidents de groupe durant la séance. Si la méthode vous convient, je vous propose d'intervenir avant d'examiner les amendements. Y a-t-il des interventions ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, je pense que, dans sa présentation, M. Delage a largement édulcoré les objectifs poursuivis par les modifications proposées.

Tout d'abord, j'observe que la volonté de se conformer à la législation relative au droit d'accès pour les élus d'opposition aux différents moyens de communication de la Ville est certes louable, mais nous avons souligné et demandé, dès l'adoption du règlement intérieur en vigueur, que ces dispositions soient intégrées. Cela nous a été refusé. C'est d'ailleurs la raison principale pour laquelle j'avais déféré ce règlement intérieur au Tribunal administratif. Je vous donne acte de ces évolutions positives. En fait, l'essentiel n'est pas là.

Chacun aura bien compris, malgré le qualificatif de « modifications de forme » ou d'« ajustements » ici ou là, que l'objectif principal de ces modifications est de limiter l'expression des élus en général et des élus d'opposition en particulier. Pourquoi ? Parce que la volonté de limiter le temps de débat, alors même que les rapporteurs et le président de séance ne se voient pas attribuer de limite dans leur expression, va inéluctablement conduire à ce que les élus d'opposition soient les plus touchés par ces limitations.

Quant aux amendements qui devraient être déposés avant la séance, je m'excuse de dire que, à nouveau, il s'agit d'une disposition totalement illégale et qui, donc, risque de frapper ce règlement intérieur de nullité.

Derrière cette volonté, il y a probablement l'idée que les conseils municipaux durent trop longtemps. C'est un constat que nous pouvons partager. Il n'est certainement pas raisonnable d'avoir des conseils municipaux qui durent six ou sept heures d'affilée. Ce constat étant fait, la solution consiste-t-elle à museler l'opposition ? Je ne le crois pas. C'est la raison pour laquelle j'avais demandé, sans succès puisque le texte qui nous est présenté n'en tient pas compte, que l'ensemble des dispositifs présents dans le règlement intérieur en vigueur et qui sont favorables à l'expression des élus et qui vont au-delà des exigences du CGCT puissent être éliminés.

C'est la raison pour laquelle nous avons été amenés à déposer un certain nombre d'amendements qui visent à revenir à l'état actuel, voire sur certains points, à l'améliorer.

De deux choses l'une, Monsieur le Maire. Ou vous pensez que l'on peut, entre gens de bonne volonté, essayer de trouver un point d'atterrissage. À ce moment-là, il vous appartient de suspendre cette discussion et d'engager les présidents de groupe à se réunir à nouveau pour essayer de trouver un texte qui permettrait d'avoir un vote unanime. Ou bien vous prétendez que la majorité va imposer sa loi à l'opposition et, à ce moment-là, vous poursuivez le débat.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons été récemment informés du projet de M. le Maire de modifier le règlement intérieur du Conseil municipal afin de limiter, pour l'ensemble de l'opposition, notre temps de parole. Je tiens à exprimer ma profonde inquiétude quant à cette proposition qui représente une atteinte à la liberté d'expression et à la démocratie. En effet, l'opposition est un pilier essentiel de notre système démocratique. Elle représente une voie critique et constructive qui permet de faire entendre les opinions divergentes au sein du Conseil municipal. En limitant notre temps de parole, le Maire cherche à bâillonner cette expression libre et à restreindre la participation de l'opposition au débat.

Il est important de souligner que, vous-même, Monsieur le Maire, et votre ex-directeur de cabinet, avez été dans l'opposition et avez souvent dénoncé le manque de considération envers cette dernière. Il est donc surprenant de voir que vous essayez maintenant de restreindre notre liberté d'expression. Cela va à l'encontre de l'esprit même de la démocratie et des valeurs que nous défendons tous.

En conclusion, je tiens à rappeler que le Conseil municipal est un lieu où la voix de chaque élu doit être entendue. Nous devons travailler ensemble dans un esprit de coopération et de respect mutuel afin de trouver les meilleures solutions pour notre Ville. La limitation du temps de parole de l'opposition ne fera que nous diviser et nuire à la qualité de nos débats. Je vous invite tous – et je parle aussi à la majorité – à rejeter cette proposition afin de garantir la liberté d'expression à tous les conseillers municipaux.

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Je suppose qu'après moi, le débat est clos étant donné qu'il n'y a pas eu d'autres volontaires pour prendre la parole. Avant de commencer, j'aimerais noter que, ce soir, Monsieur Laurent, vous n'avez pas respecté le règlement intérieur en cours à deux reprises. Lors de ma question orale, vous n'avez pas appelé au débat. Lors d'une explication de vote du conseiller municipal Toufik Khiar, vous avez répondu et d'autres élus ont répondu aussi.

Vous avez raison de rappeler, en introduction à ce rapport de délibération, que le Conseil municipal est l'assemblée délibérative qui garantit le bon épanouissement de la démocratie communale. Seulement, le règlement intérieur que vous nous soumettez ce soir comporte des articles qui ne garantissent pas le bon épanouissement de la démocratie communale et, notamment, le droit d'expression des élus locaux reconnus par le Conseil d'État comme une liberté fondamentale. Nous devons, toutes et tous, être très attentifs à ne pas porter atteinte à l'exercice effectif de ce droit. Je constate malheureusement que les élus de la majorité ont abouti à un mauvais troc avec vous, Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Luc Laurent.

Comment pouvons-nous accepter que, sous prétexte que les conseils municipaux durent longtemps, nous pouvons donner la possibilité et la capacité au Maire de réduire notre temps de parole ? Comment pouvons-nous l'envisager dès lors que cette possibilité ne s'applique pas à lui-même ? En Conférence des présidents de groupes dédiée à ces modifications de règlement intérieur, nous avons été confrontés à une incapacité d'avoir des réponses à nos propositions d'amendements et, surtout, à l'absence de vous, Monsieur Jean-Luc Laurent, le Maire de la Ville qui êtes à l'origine de la modification de ce règlement intérieur. Cette absence de confrontation est d'autant plus navrante qu'elle ne nous a pas permis d'échanger librement et de donner un point de vue article par article au vu de l'incapacité des élus et, notamment, de vous, Monsieur le rapporteur, Monsieur Delage, de répondre concrètement à certaines de nos questions.

Ce que j'ai retenu de cette conférence dédiée, c'est un consensus de votre majorité sur des articles qui se trouvent à la limite de l'illégalité, uniquement basé sur un élément qui fait l'unanimité en vos rangs, celui d'admettre que les conseils municipaux durent trop longtemps, sont chronophages et fatigants, prétextant que l'opposition y est pour quelque chose. Si vous trouvez ces assemblées longues, chronophages et usantes, allez donc interroger les députés de l'Assemblée nationale, pour certains issus de vos formations politiques, qui vous donneront peut-être un joli cours pour les rendre encore plus longs et plus usants. Nous avons un devoir, celui de siéger au sein de cette assemblée, quelles qu'en soient la durée et la difficulté. Si le fardeau est trop lourd – et je m'adresse à tout le monde –, nous avons aussi la possibilité de laisser notre place. C'est prévu par la législation. C'est aussi cela, la démocratie.

De plus, je me suis prêtée à l'exercice de faire une moyenne de la durée des conseils municipaux à compter de juin 2020, en 2021 et 2022, en comparaison à une moyenne de 2018 et 2019. La moyenne des conseils municipaux depuis votre élection controversée de juin 2020 se situe à environ 5 heures 30.

(J'ai proposé un amendement sur le trouble du public, pour votre information. Vous en êtes un petit peu à l'origine, Monsieur.)

La moyenne des conseils municipaux de 2018 et 2019 est d'environ 3 heures 30. Savez-vous quelle est la différence entre ces deux moyennes ? C'est Jean-Luc Laurent. Il prend la parole en moyenne près de 2 heures 30 à 3 heures 30 depuis juin 2020 en plus de la monopoliser partout et pour rien, sur les chaînes d'information, sur les sujets nationaux, à l'EPT. J'ai peut-être la solution pour vous soulager, vous les élus fatigués de rentrer tard lors des conseils municipaux. Il vous suffit de discuter amicalement et courtoisement avec M. Jean-Luc Laurent en lui expliquant qu'il en fait parfois trop. Dernier exemple, les vœux pour la population, banquet pour les retraités : plus de 1 heure 45 de prise de parole. Vous vous rendez compte ? Dans ce cas, il n'y a ni MM. Zinciroglu et Banbuck. Il n'y a pas d'opposants pour contester, amender ou proposer. En commission municipale, cela va relativement très vite. Imaginez-vous s'il était là, nous sortirions à 2 heures du matin. En vérité, ce sujet du temps de parole doit se régler entre vous. Vous ne pouvez pas réduire le temps de parole des élus du Conseil municipal si le Maire ne se l'applique pas non plus à lui-même. Cela ne règlera pas l'objet de cet article proposé. Monsieur Traoré, vous n'étiez pas présent en Conférence de groupes. Vos collègues nous ont indiqué clairement que c'était un des sujets principaux de la proposition de ce règlement intérieur.

Personnellement et au nom de notre groupe, je ne peux pas accepter cet article et certains autres articles de ce règlement intérieur. Je demande un vote par article pour vous démontrer que nous sommes beaucoup plus constructifs que vous ne le pensez et que nous souhaitons que notre assemblée délibérative garantisse le bon épanouissement de la démocratie communale et que ce ne soit pas juste une belle tournure inscrite dans un rapport.

J'ai cru lire récemment que l'opposition au Conseil départemental critiquait le règlement intérieur et les décisions de communication de la majorité départementale. Monsieur Traoré, par exemple – et je m'adresse à vous parce que vous êtes conseiller départemental, et non pas parce que vous me hantez, comme vous aimez le répéter dans certains conseils municipaux –, ce que vous défendez dans une autre assemblée, vous devriez le défendre ici aussi, même quand vous êtes dans la majorité. Ne le pensez-vous pas ?

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nos demandes doivent être prises en compte et prises au sérieux. Je demande aussi une suspension de séance pour que vous y réfléchissiez et que vous preniez la décision que nous votions et débattions article par article si vous voulez adopter ce règlement intérieur en respectant le bon déroulement de la démocratie locale. J'en appelle à votre bon sens, à votre capacité de prendre une décision en mettant de côté vos étiquettes et vos accords politiques au sein de la majorité municipale ou, tout simplement, de reporter la délibération à une prochaine séance.

Intervention inaudible.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le Maire a seul la police de l'assemblée et vous n'êtes pas maire, Monsieur Zinciroglu. On a entendu que vous avez regretté amèrement cette situation dans votre intervention, mais c'est les faits. Vous n'êtes pas le maire.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Pour une rare fois et sans doute la dernière, je suis d'accord avec M. Zinciroglu pour demander aussi une suspension de maire après ce que nous venons d'entendre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Pour combien de temps ?

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Un quart d'heure ou 20 minutes.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est suspendue.

De 22 heures 42 à 23 heures 27 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise.

Dans les débats et les expressions, j'ai noté qu'il y avait une demande d'examiner et de voter le règlement intérieur article par article. Il y a aussi des amendements. La procédure simple et pratique est d'appeler l'article : examen, présentation des amendements par leur auteur, avis du rapporteur, expression complémentaire si nécessaire et vote, amendement par amendement, puis article par article.

Il y a une demande d'une autre nature qui est le report de la question pour permettre des échanges au niveau des présidents de groupe. Sur ces sujets, je donne la parole à M. Delage.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Quelques réponses à vos interventions de tout à l'heure. Monsieur Banbuck, vous avez malheureusement une lecture quelque peu biaisée mais, si j'ose dire, c'est une habitude malheureuse, comme disait M. Zinciroglu tout à l'heure. Vous proposez une nouvelle réunion des présidents de groupe. Je vous rappelle que vous avez quitté la première Conférence des présidents de groupe en janvier, théâtralement, après quelques minutes à peine. Vous en demandez une nouvelle aujourd'hui. Cela voisine le comique.

Monsieur Khiar, vous nous dites que vous avez été récemment mis au courant de ce nouveau règlement intérieur. Je souligne que votre groupe était présent. Un de vos présidents de groupe était présent à la première Conférence des présidents. Il ne manquait pas d'informations à ce sujet.

Enfin, Monsieur Zinciroglu, vous nous dites que vous n'avez pas eu de possibilité de répondre, mais vous avez encore, vous aussi, à la deuxième Conférence des présidents de groupes, fait la politique de la chaise vide. C'est un peu dommage. Toutes ces critiques me semblent un peu légères.

En tout cas, je voulais quand même vous signaler qu'un certain nombre de propositions ont été faites par vous lors de la première Conférence des présidents de groupes. (Lors de la deuxième, aucun des membres de l'opposition n'était présent.) Certaines de ces propositions ont été d'ailleurs retenues. Dans la première mouture du règlement intérieur, il était prévu notamment qu'il n'y ait qu'une seule explication de vote par groupe. Nous avons entendu les propositions du groupe de MM. Boufraine, Khiar et Giblin. Nous avons inscrit que plusieurs explications de vote peuvent être faites par groupe. C'est également le cas pour les amendements. Il a été demandé que les amendements soient proposés avant les commissions. On est revenu sur votre proposition, après discussion, pour une formulation qui propose que les amendements soient remis un jour franc avant le Conseil municipal.

Tout cela pour dire que nous sommes à l'écoute. Si vous aviez eu envie de discuter et de rediscuter lors de la deuxième Conférence de présidents de groupes, nous y étions évidemment ouverts.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vais appeler les éléments au fur et à mesure. En page 3 du projet de règlement intérieur, il y a un préambule. Il est proposé par un amendement qu'il soit réécrit.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

L'exposé des motifs est qu'au regard des résultats serrés du scrutin du 28 juin 2020, marqué par une abstention de plus de 60 % et où 52 voix et 94 voix séparent respectivement les 2^e et 3^e listes de la 1^{ère}, compte tenu que la totalité des élus se déclarant de la majorité appartient à l'exécutif municipal, il convient de garantir un équilibre entre majorité et oppositions. Cet objectif s'inscrit pleinement dans les déclarations du Maire en date du 4 juillet 2020 rappelant que « les résultats de dimanche nous obligent à l'humilité » et qu'il aurait « le souci que règne au sein du Conseil municipal un respect permanent entre les élus de la majorité et les élus de l'opposition, ou plutôt les élus des oppositions ». C'est pourquoi il est proposé de compléter le préambule par un 4^e alinéa dont je ne vais pas citer de nouveau la rédaction proposée, mais seulement la rédaction complémentaire :

« Dans la mesure où certaines dispositions du CGCT sont supplétives et afin de garantir une réelle égalité entre la majorité municipale et les élus d'opposition à laquelle le Maire s'oblige, le présent règlement intérieur comporte des mesures dérogatoires favorables à ces derniers en termes d'accès à l'information, de temps de préparation des instances municipales ou de possibilités d'expression. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable. Il me semble que l'équilibre entre la majorité et l'opposition est suffisamment respecté dans bien des instances de la commune.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'explication de vote ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Est-il possible d'avoir l'avis de tous les présidents de groupe pour chaque article ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce n'est pas à moi de contraindre. Vous pouvez les inviter à intervenir. Ils répondent s'ils le souhaitent.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'invite chaque président de groupe à donner son avis individuellement et au nom de leur groupe, s'il vous plaît.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'expression ?

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, pour répondre à la demande de M. Zinciroglu, non. En tout cas concernant mon groupe, il n'y aura pas d'explication de vote pour chaque amendement pour la simple et bonne raison que, à mon sens, ce n'est ni le lieu ni l'instance. Nous ne sommes pas en Conseil municipal pour faire un travail d'amendements. Ainsi que je l'ai déjà dit en Conférence des présidents de groupes, la meilleure instance reste la Conférence des présidents de groupes. Si on agit ainsi à chaque Conseil municipal, on ne s'en sortira pas.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'expression ?

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je considère que nous avons eu suffisamment l'occasion de discuter sur ce règlement. Je vous rappelle qu'il y a eu deux Conférences de présidents de groupes pour en parler. On ne va pas refaire aujourd'hui le règlement. La possibilité en était offerte à un moment. Vous n'avez pas saisi l'opportunité. On prend le temps aujourd'hui de discuter et de revoir les choses article par article. C'est déjà surabondant par rapport à des explications que nous aurions pu avoir en Conférences de présidents de groupe. Nous ne vous suivrons pas. Je suis de l'avis de Mme Azzoug à ce sujet.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Si j'entends Mme Azzoug et M. Raymond, on fait tout en catimini entre nous, entre élus. On fait cela en commission. Les citoyens qui nous regardent n'ont donc pas le droit de connaître toutes les « négociations », entre guillemets, que nous pourrions avoir et l'ensemble des expressions de chaque élu. On doit donc tous travailler en commission et que personne ne sache comment cela se passe. Non. Ce n'est pas comme ça. Chaque élu a le droit de s'exprimer. On peut débattre ici. On n'est pas d'accord sur le règlement. On peut en débattre. Il faut revoir la définition du Conseil municipal. Sa fonction est de débattre. On peut débattre de chaque article de ce règlement intérieur. Je suis choqué. Je vois les autres élus de l'ensemble du Conseil municipal. Je pense que s'il y avait l'ancien maire ou l'ancienne majorité... J'ai regardé les différents conseils municipaux d'il y a longtemps. Chaque personne défendait justement l'expression de l'opposition. Vous essayez de bâillonner l'opposition. Je trouve cela scandaleux. Je ne pense pas que vous ayez tous le même avis. Mais, du coup, je pense que, là, personne ne veut essayer de dire les choses. Il y a eu une suspension pratiquement d'une demi-heure. Personne n'a changé d'un iota ou n'a eu une réflexion, etc. Vous êtes tous partis boire un verre d'eau. Du coup, nous en sommes à parler sur cela. Je trouve cela purement scandaleux.

Madame Azzoug, je suis choqué. Franchement, Monsieur Raymond, je ne suis pas non plus surpris. Monsieur Traoré, je me demande comment cela se fait que vous laissiez passer cette supercherie du nouveau règlement intérieur du Conseil municipal.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix l'amendement.

Résultat du vote (amendement préambule)

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Nous passons à l'article 1^{er}. Y a-t-il des amendements ? Non. Je mets aux voix l'article 1^{er}.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, il y a peut-être des explications de vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Pas de problème. Demandez-la.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous devez la proposer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Pas forcément.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous ne pouvez pas passer directement au vote. Soyons sérieux.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Si, s'il n'y a pas d'expression de mains qui se lèvent. Vous voulez une explication de vote. Allez-y.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Les propos de la majorité qui viennent de s'exprimer montrent qu'en fait, il y a une volonté de verrouillage généralisé tout à fait déplacé. Comme mon collègue Toufik Khier, je suis choqué des propos de M. Raymond et Mme Azzoug qui tendent à vouloir démontrer que le Conseil municipal n'est pas un lieu de débat.

Les propos de votre rapporteur tout à l'heure me concernant n'étaient pas mieux lotis. En réalité, pourquoi ai-je quitté la salle de la discussion ? C'est parce que j'ai interpellé M. Delage pour savoir quelles étaient les zones de discussion possible. Je n'ai pas eu de réponse. On a bien la preuve ce soir qu'en fait, votre volonté était bien d'imposer la logique générale que j'ai dénoncée tout à l'heure. Pour cette raison, nous allons voter évidemment contre ce règlement proposé puisque vous n'acceptez pas les propositions que nous vous faisons.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La parole à Jean-François Delage pour répondre à une mise en cause personnelle.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vais simplement lire le compte rendu de la Conférence des présidents du 9 janvier : « M. Banbuck demande quels sont les objectifs poursuivis par les propositions de modifications, lesquelles vont, selon lui, dans le sens d'une contraction des élus en général. Il demande également ce qui est amendable dans les propositions. M. Delage précise que tout est amendable dans les propositions. » J'ajoute que l'ouverture de la réunion est à 18 heures 40. « M. Banbuck quitte la séance à 18 heures 47. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

Résultat du vote (article 1^{er})

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE),

Contre : 14 (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 1^{er} est adopté. Nous passons à l'article 2. Y a-t-il des amendements ? Il y a un amendement du groupe présidé par M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Le projet de délibération prévoit que le Maire peut décider de s'affranchir du délai de 13 jours visé dans la première phrase du 3^e alinéa s'agissant d'envois des rapports et projets de délibérations. Nous estimons néanmoins que ce temps est nécessaire aux élus afin de préparer les réunions du Conseil municipal et de recueillir toutes les informations permettant leur vote éclairé. Le CGCT ne fixant en son article L 2121-12 qu'un délai minimum, il est en effet parfaitement possible et admis d'y déroger en prévoyant un délai plus long et en s'obligeant à s'y tenir. C'était le cas dans le règlement actuel. Vous voulez revenir sur ce point évidemment compte tenu de l'irrégularité que vous avez commise dans le cadre du DOB. C'est pourquoi nous souhaitons une rédaction modifiée en supprimant tout simplement ce délai de 5 jours.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix l'amendement.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, il y a un autre amendement.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous votons un amendement après l'autre sur chacun des articles. Je ne connais pas d'autres techniques. Monsieur Delage donne l'avis du rapporteur.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable. Le délai de 5 jours est un délai qui est contenu dans le CGCT. D'autre part, je signale que, depuis le début de cette mandature, nous avons tenu fermement sur les 13 jours. Nous continuerons à essayer au maximum de nos possibilités de tenir sur ces 13 jours. La possibilité nous est également donnée de descendre à 5 jours.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix l'amendement de M. Banbuck.

Résultat du vote (amendement de l'article 2 présenté par M. Banbuck)

Pour : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE,)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 5 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas retenu. Nous passons à l'amendement de M. Zinciroglu et des membres de son groupe.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Un envoi dit urgent doit être accompagné du justificatif de l'urgence et ne concerner que des délibérations dites urgentes. Les autres attendront le prochain Conseil municipal. En cas de modification de date du Conseil municipal, il ne pourra s'agir que d'une date postérieure à celle prévue initialement.

Pour les commissions, la date de leur tenue ne pourra être inférieure à 5 jours francs après réception de la convocation et des dossiers dans le cas habituel. Dans les cas de convocation entre 12 et 3 jours, les comptes rendus de commission doivent parvenir dans les 24 heures suivantes.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable. L'article indique que les envois urgents, de toute façon, seront justifiés évidemment en Conseil municipal puisque le Conseil municipal sera appelé à s'exprimer sur l'urgence en question.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes des demandes d'explication de vote ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'invite tous les présidents de groupe à s'exprimer sur cet amendement.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Est-ce que des présidents de groupe veulent s'exprimer ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (amendement de l'article 2 présenté par Mme Chiboub)

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas retenu. Nous passons à l'article 2. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 2)

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE),

Contre : 14 (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 2 est approuvé. Nous passons à l'article 3. Y a-t-il des amendements ? Il y a deux amendements.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Après la phrase « L'ordre du jour est porté à la connaissance du public », nous proposons d'ajouter « après la réunion des présidents de groupe du Conseil municipal ». Il me semble que vous pouvez accepter et voter pour.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis favorable.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapporteur donne un avis favorable. Je mets aux l'amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 3 présenté par M. Zinciroglu)

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement est approuvé à l'unanimité. Nous passons à l'amendement du groupe de M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je vous dis d'abord l'exposé des motifs. Souhaitant adapter un principe intéressant prévu par la Constitution à son article 48 pour l'Assemblée nationale et le Sénat à notre propre assemblée délibérante, qui n'en est finalement que le reflet à l'échelle locale, notre groupe propose l'instauration d'une niche municipale aux séances d'initiatives municipales annuelles. En effet, ce principe permet à tous les groupes constitués de faire entendre plus directement leurs idées, de soumettre leurs propositions au vote du Conseil municipal sans filtre à l'occasion d'une séance dédiée. L'initiative de l'ordre du jour serait, dans ce cadre, confiée aux présidents des groupes d'opposition.

Nous proposons d'ajouter un alinéa à l'article 3 : « Une séance par an est réservée par priorité à l'ordre du jour fixé par les présidents des groupes d'opposition municipale. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

S'il y a effectivement des fonctionnements de l'Assemblée nationale qui sont tout à fait adaptables à des instances locales, il ne me semble pas que celle-ci le soit. Je suis donc défavorable.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'explication de vote ? Non. Je mets aux cet amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 3 présenté par M. Banbuck)

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Je mets aux voix l'article 3, modifié par l'amendement présenté par M. Zincioglu.

Résultat du vote (article 3)

Pour : 29 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU) et 6 contre (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI, M. NICOLLE),

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article est adopté. Nous passons à l'article 4. Il y a un amendement présenté par le groupe présidé par M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Afin de renforcer les garanties d'accès à l'information pour les élus de l'opposition, notre groupe propose un alinéa supplémentaire à cet article : « Le maire se doit de répondre aux questions et demandes de transmission d'informations et de documents formulées par les élus avant la séance. » Quand un élu demande une transmission d'un document avant la séance, on souhaite avoir réponse au plus tard le jour de la séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable. L'amendement est trop imprécis.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des expressions ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je trouve cette proposition d'amendement très intéressante. J'invite tous les élus de la majorité à voter pour. Vous êtes aussi concernés, de ce que j'ai compris, par le fait de recevoir des documents tardivement. Si vous demandez au Maire des précisions ou des documents supplémentaires, il se doit de vous les envoyer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (amendement de l'article 4 présenté par M. Banbuck)

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)
Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Je mets aux voix l'article 4.

Résultat du vote (article 4)

Pour : 29 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)
Contre : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 4 est adopté. Nous passons à l'article 5. Il y a deux amendements, l'un par le groupe présidé par M. Banbuck et l'autre par le groupe présidé par M. Zinciroglu.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Dans la mesure où le ministère de l'Intérieur a pu préciser qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'autorisait le maire à priver ou à réduire le droit d'expression d'un membre du Conseil municipal, par exemple en l'obligeant à lire le texte de sa question orale et non à la présenter librement, et puisqu'il existe de la jurisprudence estimant que l'exigence d'envoi du texte intégral des questions orales par les élus 48 heures avant les réunions du Conseil municipal, sans qu'un tel délai soit justifié par les contraintes d'organisation, entachait le règlement intérieur d'une erreur manifeste dans l'appréciation de ses conséquences sur le droit d'expression des élus, notre groupe propose d'amender l'article 5.

À la fin du 1^{er} alinéa, il s'agit de proposer que la question orale doit être sommairement rédigée et se limiter aux éléments strictement nécessaires et adressée au Maire « au plus tard un jour ouvré avant la séance du Conseil municipal ».

À l'alinéa suivant, il s'agit de préciser que « la question orale est présentée » et non « lue » « en début de séance après l'intervention de Kremlinois désirant s'exprimer sur un objet d'intérêt communal et après l'interpellation des délégués des conseils des quartiers. » Nous ajoutons : « La présentation peut inclure des éléments explicatifs ou de contexte qui justifient la question dans la mesure où ils n'en dénaturent pas le sens. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur sur cet amendement ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable, ne serait-ce que pour la liberté d'expression et la rationalisation des débats.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (amendement de l'article 5 présenté par M. Banbuck)

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)
Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Nous passons à l'amendement présenté par le groupe de M. Zincioglu.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

La plupart des communes ouvrent au maximum le droit d'expression des élus. Cet article ne peut restreindre la question posée ainsi que sa présentation. Au-delà des groupes politiques, il est important de permettre à chaque élu de pouvoir poser une question orale s'il le souhaite durant la séance du Conseil municipal. Nous proposons que cet article soit renommé « Article 5 : le droit d'expression des élus » à la place de « Questions orales » et qu'il contienne les éléments suivants : « Les membres du Conseil peuvent exposer en séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Lors de cette séance, le Maire répond aux questions posées oralement par les membres du Conseil. Les questions sans réponse lors de la réunion sont traitées à la réunion ultérieure la plus proche. Si le nombre, l'importance ou la nature des questions le justifient, le Maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une réunion du Conseil spécialement organisée à cet effet. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable. Il me semble que l'article 5, tel qu'il est formulé à l'heure actuelle, est tout à fait suffisant.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'explication de vote ? Non. Je mets aux voix cet amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 5 présenté par M. Zincioglu)

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Je mets aux voix l'article 5.

Résultat du vote (article 5)

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), et 14 contre (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 5 est adopté. Nous passons à l'article 6. Il y a deux amendements à l'article 6.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Il s'agit d'un petit amendement. On demande de faire un ajout à l'avant-dernier paragraphe, en fin de phrase : « Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent un avis ou formulent des propositions et soumettent des amendements qui seront votés en Conseil municipal. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable. C'est déjà dans le texte. Vous pouvez soumettre des amendements en commission, mais vous avez jusqu'à un jour franc avant le Conseil municipal pour en soumettre. Que ce soit en commission ou hors commission, c'est jusqu'à la veille du Conseil municipal, selon ce règlement intérieur. Il n'est pas nécessaire de rajouter cette précision. Elle est sous-entendue.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'explication de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (amendement de l'article 6 présenté par M. Zincioglu)

Pour : 8 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Nous passons à l'amendement présenté par le groupe de M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

En fin de cet article, après « Sauf décision contraire du Maire, toute affaire soumise au Conseil municipal doit être préalablement étudiée par une commission. Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. », nous proposons d'ajouter : « En aucun cas, au moment dédié au dépôt des questions par les conseillers, il ne pourra être reproché à un élu d'exercer son droit à l'information en dehors du cadre des commissions. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable. Il me semble que vous avez tout loisir, en commission ou hors commission, de poser toutes les questions que vous voulez. Je ne vois pas pourquoi les commissions ne seraient plus un endroit dédié. Elles sont aussi un endroit dédié. Cela peut avoir lieu en commission, en dehors des commissions ou en conférences de présidents de groupes.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'explication de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (amendement de l'article 6 présenté par M. Banbuck)

Pour : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 5 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Nous passons au vote de l'article 6.

Résultat du vote (article 6)

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), et 14 contre (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 6 est adopté. Nous passons à l'article 7. Il y a deux amendements.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous demandons la suppression de la phrase suivante : « Le Maire a accès à toutes les commissions et participe à leur séance avec voix délibérative. » Cela va à l'encontre de l'engagement du Maire en début de mandat de ne participer à aucune commission.

Nous demandons d'ajouter, dans ce même paragraphe, les éléments suivants : « Un compte rendu des travaux et des avis est adressé à chaque membre dans un délai de 3 jours francs à compter de la date de la Commission. »

Il y a une autre demande d'ajout au dernier paragraphe : « Les services municipaux sont chargés d'apporter une assistance aux travaux des commissions et de rédiger le compte rendu à faire parvenir aux élus dans un délai de 3 jours francs. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable. Avoir accès n'est pas participer. Cela étant, ce serait tout à fait illégal de ne pas mettre cet article puisque le Maire est membre de droit de toutes les commissions qui sont dirigées, je le rappelle, par des vice-présidents. Le maire est président de l'ensemble des commissions. Il s'est engagé à ne pas y participer. À ma connaissance, à part quelques commissions uniques, il ne participe pas aux commissions.

S'agissant du compte rendu des travaux et des avis qui est adressé à chaque membre dans un délai de 3 jours francs, je suis défavorable également.

S'agissant de demander au service de rédiger le compte rendu, c'est déjà ce qu'il fait. S'agissant du fait de le faire parvenir aux élus dans un délai 3 jours francs, je suis défavorable également.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix l'amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 7 présenté par M. Zincioglu)

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Nous passons à l'amendement présenté par M. Banbuck ou l'un des membres de son groupe.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Cet amendement vise tout simplement à ne pas rendre obligatoire le délai de prévenance d'un jour pour remplacer un conseiller par un autre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis favorable. Du coup, le 1^{er} alinéa de l'article 7 se lirait de la manière suivante : « Chaque conseiller municipal a la faculté d'assister, en sa qualité de simple auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention complémentaires ? Non. Je mets aux voix l'amendement qui reçoit un avis favorable du rapporteur. Une partie de la phrase est supprimée et un point intervient au 1^{er} alinéa après le mot « membre ».

Résultat du vote (amendement de l'article 7 présenté par M. Banbuck)

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement est adopté à l'unanimité. Je mets aux voix l'article 7, ainsi modifié.

Résultat du vote (article 7)

Pour : 30 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE), et 5 abstentions (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 7 est adopté. Nous passons à l'article 8. Un amendement est proposé par le groupe de M. Zinciroglu.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Au niveau du dernier paragraphe, nous demande un ajout : « Les comités consultatifs et commissions extra-municipales présentent des avis qui sont remis au Maire, qui les communique au plus tard cinq jours francs avant la tenue du Conseil municipal. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (amendement de l'article 8 présenté par M. Zinciroglu)

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAINOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)
Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Je mets aux voix l'article 8.

Résultat du vote (article 8)

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), et 14 contre (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 8 est adopté. Nous passons à l'article 9. Il n'y a pas d'amendement. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 9)

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 9 est adopté. Nous passons à l'article 10. Il y a un amendement présenté par le groupe de M. Zincioglu.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

En fin de paragraphe, nous demandons l'ajout de la phrase suivante : « Les rapports et avis remis par la commission sont portés à la connaissance des élus. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable. Il me semble que l'on a laissé des places dans la Commission de délégation des services publics publique, comme dans la Commission d'appel d'offres, à des membres de l'opposition en présentiel. Vous pouvez avoir tous les éléments.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous avez mal compris la demande, Monsieur Delage. Il ne s'agit pas des membres de la commission, mais d'envoyer à l'ensemble des élus du Conseil municipal les rapports et avis de cette commission. Il s'agit de porter à la connaissance du Conseil municipal. Cela ne vous coûte rien d'être favorable.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est suspendue.

De 0 heure 09 à 0 heure 13 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

J'apporte quelques précisions. Les avis et les rapports de la Commission de délégation des services publics sont visés en Conseil municipal. Vous avez déjà tous l'ensemble des dossiers. Il ne s'agit pas de les envoyer encore. Je reste défavorable à cet amendement.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

J'ai une remarque. En fait, dans le cadre des délibérations, nous n'avons pas les visas que vous évoquez, Monsieur Delage. Ils ne sont pas tous communiqués avec le dossier du Conseil municipal.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il y a toujours un visa qui donne l'avis de la Commission s'il est favorable, unanime ou non.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Ce n'est pas de ce dont je parle, Monsieur Laurent. Je réponds à M. Delage qui prétend que, comme les rapports sont visés dans les rapports du Conseil municipal, on a déjà les informations. C'est faux. Dans n'importe quelle délibération, il y a souvent une demi-page de visas. Ce n'est pas pour autant que les documents visés sont joints au dossier.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Ils sont joints régulièrement en version numérique. De toute façon, comme pour tous les actes administratifs, vous pouvez les demander et vous aurez accès aux actes, avis, dossiers, rapports.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

La demande consiste précisément ce que cela nous soit communiqué spontanément, sans que nous ayons à faire la demande.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics
(Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je reste défavorable à cette proposition.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix l'amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 10 présenté par M. Zincioglu)

Votants : 35

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Y a-t-il un autre amendement ? Non. Je mets l'article 10 aux voix.

Résultat du vote (article 10)

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), et 14 contre (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 10 est adopté. Nous passons à l'article 11. Il y a un amendement présenté par le groupe de M. Zincioglu.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

C'est le même amendement que pour l'article 10. Il est proposé que les rapports et avis remis par la commission soient portés à la connaissance des élus. Je ne comprends pas votre entêtement, Monsieur Delage. Même vous, vous n'y croyez pas. Il suffit seulement de faire valider. Cela permet d'envoyer les avis au moment où ils sortent après la commission. Vous l'envoyez de toute façon aux membres de la commission. Qu'est-ce que cela vous coûte de faire un envoi groupé à l'ensemble des élus du Conseil municipal ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics
(Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Sur la commission d'appels d'offres, c'est encore plus gênant. Il y a un certain nombre d'informations qui ne peuvent pas être envoyées de cette façon. Je reste défavorable. De toute façon, à ce sujet aussi, l'opposition a des places dédiées dans ces commissions d'appels d'offres auxquelles vous ne siégez pas la plupart du temps. Vous n'avez pas voulu y siéger. Si vous y siégiez, vous auriez les rapports et l'ensemble des documents. Ces documents sont consultables quand vous le souhaitez sur demande.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il une demande d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je vous adresserai un courrier recommandé, Monsieur le Maire, pour vous demander de nous envoyer chaque mois tous les avis des différentes commissions. J'espère que je n'aurai pas à faire un courrier tous les mois. Je vous en ferai un qui vaudra pour tout le mandat.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (amendement de l'article 11 présenté par M. Zincioglu)

Votants : 35

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il un autre amendement sur cet article ? Non. Je mets aux voix l'article 11.

Résultat du vote (article 11)

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), et 14 contre (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 11 est adopté. Nous passons à l'article 12. Il y a un amendement présenté par le groupe de M. Zincioglu.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Au dernier paragraphe, nous demandons l'ajout de la phrase suivante : « Un compte rendu est établi par les services et est porté à la connaissance des élus. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable parce que cela rajoute quelque chose dans le règlement intérieur qui n'a pas lieu d'être. Les comptes rendus des conseils de quartier sont portés à la connaissance de l'ensemble des citoyens. Ils sont en ligne sur le site internet de la Ville.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix cet amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 12 présenté par M. Zincioglu)

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Je mets aux voix l'article 12.

Résultat du vote (article 12)

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), et 14 contre (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 12 est adopté. Nous passons à l'article 13. Il y a un amendement présenté par Mme Chiboub.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Il manque les éléments suivants : la composition, le fonctionnement et les modalités. Il faudrait avoir plus d'informations par rapport à cela.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Ce n'est pas véritablement un amendement puisque vous n'avez pas rédigé de texte. Cela dit, composition, fonctionnement et modalités se trouvent dans la délibération prise au Conseil municipal. On ne va donc pas rajouter et répéter dans le règlement intérieur du Conseil municipal ce qui se trouve déjà dans la délibération. Je suis défavorable.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Maintenez-vous l'amendement au regard de l'explication de M. Delage ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'aimerais ajouter un amendement. Nous fonctionnons actuellement sur l'ancien règlement intérieur. Nous demandons une parité du Conseil des jeunes.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il me semble que cela relève de la délibération qui fixe les modalités.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mais nous demandons que ce soit inscrit dans le règlement intérieur.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je suppose que vous parlez de la parité des genres. Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Les jeunes se proposent eux-mêmes pour ce Conseil des jeunes. Ils sont tirés au sort. Le nombre de jeunes tirés au sort est de 25. Il n'y en a pas forcément beaucoup plus qui se sont proposés pour ce Conseil des jeunes dans un premier temps. Le tirage au sort ne peut effectivement pas donner cette parité. Je serai tout à fait partant pour organiser cette parité mais, au moment du lancement du Conseil des jeunes, il n'y a pas eu encore cette possibilité. Cela ne fonctionne pas comme un Conseil municipal. Il ne me semble pas que la parité soit dans la délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La parité ne se trouve pas dans la délibération qui a adopté les modalités. La délibération a été présentée par M. Boufraine à l'époque.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Le Conseil des jeunes a pour fonction d'intéresser des jeunes à une action civique qui concerne la commune et la collectivité. Si nous avons la possibilité de mettre en place la parité, nous le ferons. Ce n'est pas le cas pour le moment.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je viens de déposer un amendement et votre avis est donc défavorable. Est-ce bien cela ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

L'avis est défavorable.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des explications de vote ?

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (*Génération Écologie et Sociale*)

Je précise que le Conseil des jeunes est déjà formé. Si vous voulez demander une parité par la suite, ce serait compliqué.

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Je peux vous renvoyer la même formule pour le règlement intérieur. Il a déjà été voté. Pour autant, on le modifie aujourd'hui. C'est pareil. On peut revenir sur certaines décisions.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Monsieur le Maire, même si M. Boufraine l'a présenté, je pense qu'il serait d'accord avec l'amendement.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Que ne l'a-t-il pas fait à l'origine ? Maintenant, le Conseil des jeunes a fait l'objet, me semble-t-il, d'un tirage au sort et d'une installation. L'adoption de cet amendement aurait pour effet de dire au Conseil de jeunes qu'il est dissous. Il faudrait refaire appel de candidatures et recommencer.

Ibrahima TRAORÉ, Conseiller Municipal chargé de la jeunesse et du numérique (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Il y a une présentation en commission. C'est bien de nourrir le débat. En l'occurrence, vous saisissez l'opportunité pour que nous en parlions. Le Conseil des jeunes a été installé. C'est vrai qu'il est difficile d'avoir la parité parce qu'il est difficile pour une jeune fille de s'inscrire dans l'action politique. Nous sommes dans cette démarche. Nous devons attendre le chiffre de 35. Nous en sommes à 25. C'est ouvert. L'idée serait d'atteindre la parité. Alors que nous sommes en train de voter le règlement intérieur, vous instillez le fait que le Conseil des jeunes ne s'oriente pas vers la parité. Nous voulons qu'il aille vers la parité. Si vous connaissez des jeunes filles qui souhaitent s'y inscrire, nous sommes ouverts à ces candidatures. Mais cela n'a pas lieu d'être dans le règlement intérieur.

Bernard CHAPPELLIER (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Cela ne sert à rien de prendre la parole de cette façon, Monsieur Chappellier. Vous demandez la parole et vous prenez un micro. Autrement, ce n'est pas mentionné au procès-verbal. Si vous voulez vous exprimer, vous avez la parole.

Bernard CHAPPELLIER (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Si vous vouliez vraiment la parité, il fallait le faire dès le départ. Il fallait dire qu'il y aurait une moitié de femmes et une moitié d'hommes et tirer directement un groupe de femmes et un groupe d'hommes. Vous auriez eu alors la parité. C'est parce que vous ne vouliez pas la parité que c'est ainsi. Tout simplement.

Intervention hors micro.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Quel amendement ? Il y a un autre amendement sur l'article 13. Je n'ai pas entendu qu'il était retiré. Je voudrais que notre collègue s'exprime à ce sujet.

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement de Mme Chiboub est rédigé ainsi : « Il manque les éléments suivants : composition, fonctionnement et modalités. » Le rapporteur a dit que l'amendement n'était pas rédigé et qu'il s'agissait d'un questionnement. J'ai demandé si l'amendement était maintenu. J'ai entendu qu'il y avait un autre amendement sur la parité, présenté oralement directement en séance. Si vous voulez que l'on mette aux voix ce qui est présenté comme un amendement et qui n'en est juridiquement pas un, je le mets aux voix. Monsieur Zincioglu, c'est à vous de nous dire.

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Mettons au vote la parité.

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement présenté par Mme Chiboub est retiré par M. Zincioglu qui présente un amendement. Monsieur Zincioglu, pouvez-vous donner la rédaction de votre amendement ?

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

L'amendement est le suivant : « Il est créé par le Conseil municipal qui fixe les modalités de candidatures, de désignation, et de fonctionnement, et de respecter la parité des genres femmes/hommes ».

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement consiste donc à ajouter à l'article 13 : « et de respecter la parité ».

Il y a une demande de suspension de séance. La séance est suspendue.

De 00 heure 32 à 00 heure 37 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Ibrahima TRAORÉ, Conseiller Municipal chargé de la jeunesse et du numérique (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Je pense que M. Zinciroglu va être ravi. Je propose un amendement. Dans l'article concernant la désignation et le fonctionnement, je propose de rajouter que « Le Conseil des jeunes tend vers la parité ».

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je me dois de demander s'il s'agit d'un amendement ou d'un sous-amendement. Ce n'est pas la même chose. Suis-je saisi de deux amendements ou d'un seul amendement avec un sous-amendement ?

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Si j'ai le droit de donner mon avis sur cet amendement, je suis défavorable car il est imprécis. Je reprends une formulation que vous avez beaucoup utilisée depuis tout à l'heure, Monsieur Delage. Il faut donner un calendrier. S'il est indiqué « Le Conseil des jeunes tend à être paritaire avant la fin d'année 2023 », j'accepte. En l'état, quand aura lieu cette parité ? En 2026 ? En 2030 ? Je donne donc un avis défavorable.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il y a donc deux amendements. Je mets aux voix l'amendement de M. Zinciroglu qui vise à ajouter à la fin de l'article « et de respecter la parité ». Nous voterons ensuite l'amendement de M. Traoré (« Le Conseil des jeunes tend vers la parité. »).

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Je fais une remarque à M. Traoré. Il vient de démontrer que l'une des dispositions que vous voulez instaurer, à savoir de déposer les amendements un jour avant, est tout à fait inopérante. En effet, lui-même est en train de faire le contraire. Relisez bien le règlement intérieur avant et après.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous suggère de ne pas perdre de vue que l'organisation des séances, jusqu'à la fin de cette séance, est régie par le règlement intérieur actuel. Ce dont vous parlez et ce que vous soulevez comme argument concernant le futur règlement intérieur, s'il est adopté.

Il y a donc deux propositions d'amendement. Je mets aux voix la proposition d'amendement de M. Zinciroglu.

Résultat du vote (amendement de l'article 13 présenté par M. Zinciroglu)

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Contre : 20 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prend pas part au vote : 1 (Mme ETIENNE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. S'agissant de l'amendement de M. Traoré (« Le Conseil des jeunes tend vers la parité »), quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Je suis favorable.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix l'amendement de M. Traoré.

Résultat du vote (amendement de l'article 13 présenté par M. Traoré)

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Abstention : 8 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement est adopté. Je mets aux voix l'article 13.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, j'ai un autre amendement sur cet article.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous en sommes au vote global.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Nous n'en sommes pas encore au vote global. Nous ne l'avons pas encore voté. Je souhaite déposer un amendement supplémentaire : « Les membres du Conseil des jeunes signent la Charte de la laïcité. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Compte tenu de cet amendement, je pense qu'il est utile de faire une nouvelle suspension de séance. La séance est suspendue.

De 00 heure 40 à 00 heure 44 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

J'ai une question à vous poser pour préciser cet amendement, Monsieur Banbuck. De quelle Charte de la laïcité parlez-vous ? Il y en a plusieurs.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je parle de la Charte de la laïcité de la Ville.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Il y en a une de l'Éducation nationale, une de l'école, une du service public, une de l'État, une de la Région, une de la CNAV, une pour les associations.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il y a un texte de l'État, un texte de la CAF qui se trouve d'ailleurs en annexe du rapport sur la CAF, avec le logo de l'État et de la CAF. Il y a la loi sur les principes républicains, dispositif global que nous avons intégré dans les conventions sportives, par exemple, et en accompagnement des subventions aux associations. Sur cette question, il faut préciser le document.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

La dernière dont vous avez parlé, Monsieur le Maire, me semblerait, si elle est générale, la plus adaptée.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je ne sais pas. C'est vous l'auteur de l'amendement.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Dans ce cas, précisons celle-ci.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il s'agit donc du décret du 31 décembre 2021, sauf erreur de ma part. Le décret a été pris en application de la loi sur les principes de la République. Nous l'avons présenté. Le Conseil municipal l'a adopté pour les clubs sportifs, les associations loi 1901. Il faut le préciser. Sinon, on ne sait pas quelle charte présenter si l'amendement est adopté. Il s'agit du Contrat d'engagement républicain.

L'amendement est ainsi rédigé : « Les membres du Conseil des jeunes signent le Contrat d'engagement républicain. » Il est entendu que cela correspond à la loi sur les principes républicains. Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis favorable.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix cet amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 13 présenté par M. Banbuck)

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Abstention : 1 (M. TRAORE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix l'article 13 ainsi modifié.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Étant donné qu'il y a eu un certain nombre d'amendements, pourrions-nous avoir le texte final de cet article ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Article 13 : « Un conseil de jeunes favorise l'expression et la participation des jeunes. Il est créé par le Conseil municipal qui fixe les modalités de candidatures, de désignation et de fonctionnement, et tend vers la parité. » Il est proposé d'ajouter ce qui vient d'être voté : « Les membres du Conseil des jeunes signent le Contrat d'engagement républicain. » C'est le texte tel qu'il devient avec les deux amendements adoptés. Je mets aux voix l'article 13 ainsi modifié.

Résultat du vote (article 13)

Votants : 35

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI, M. NICOLLE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), et 1 abstention (M. TRAORE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 13 est adopté. Nous passons à l'article 14. Il n'y a pas d'amendement. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 14)

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 14 est adopté. Nous passons à l'article 15. Il n'y a pas d'amendement. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 15)

Pour : 35 voix (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 15 est adopté. Nous passons à l'article 16. Il n'y a pas d'amendement. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 16)

Pour : 35 voix (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 16 est adopté. Nous passons à l'article 17. Il n'y a pas d'amendement. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 17)

Pour : 35 voix (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 17 est adopté. Nous passons à l'article 18. Il y a un amendement présenté par M. Zinciroglu et les membres de son groupe.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Dans la phrase « Les conseillers municipaux concernés personnellement par une délibération se déportent », nous demandons de remplacer le terme « se déportent » par « le font savoir à l'assemblée », suivi de « et ne prennent pas part au vote ».

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement est modifié en séance. Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable. Je ne vois pas ce qu'apporte une telle formulation. Cela se trouve déjà dans le CGCT au sujet de l'éthique.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des expressions ? Non. Je mets aux voix cet amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 18 présenté par M. Zinciroglu)

Pour : 8 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAINOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Y a-t-il d'autres amendements ? Non. Je mets aux voix l'article 18.

Résultat du vote (article 18)

Pour : 27 voix (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE) et 8 abstentions (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 18 est adopté. Nous passons à l'article 19. Un amendement est déposé par M. Zinciroglu.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Il y a une coquille dans le texte. À la première ligne, nous proposons : « Le président de séance de l'assemblée assume seul la police de l'assemblée. » Nous remplaçons « a la seule police de l'assemblée » par « assume seul la police de l'assemblée ».

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le terme « assume » est bizarre. C'est un peu juridique. Excusez-moi de le dire. Ce serait plutôt « assure » ou « exerce ». Que voulez-vous ?

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il s'agit donc d'une modification de la première phrase qui deviendrait : « Le président de séance exerce seul la police de l'assemblée. » Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis favorable. Il s'agit sûrement d'une coquille à l'origine. La phrase aurait dû être « Le président de séance a seul la police de l'assemblée ». L'expression « exerce seul » me convient très bien.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des interventions ? Non. Je mets aux voix cet amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 19 présenté par M. Zinciroglu)

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement est adopté à l'unanimité. Je mets aux voix l'article 19.

Résultat du vote (article 19)

Pour : 35 voix (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 19 est adopté à l'unanimité. Nous passons à l'article 20. Il n'y a pas d'amendement. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 20)

Pour : 35 voix (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 20 est adopté. Nous passons à l'article 21. Il y a deux amendements présentés par deux groupes.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Nous considérons que cette nouvelle rédaction comporte de multiples violations aux principes fondamentaux de l'exercice de leur liberté par les élus, tels qu'ils sont issus de la jurisprudence. En conséquence, nous proposons une nouvelle rédaction comportant la suppression du premier et du dernier alinéa. De ce fait, cela n'introduit pas de réglementation du temps de parole.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Je suis défavorable. Je voudrais juste préciser quelque chose. Le premier alinéa comporte un mot qui me semble extrêmement important : « La Conférence des présidents de groupes peut fixer la durée... » Cela veut dire que c'est entre vous, dans un débat et une discussion – et pourquoi pas ?, en arrivant à un compromis – que vous pouvez éventuellement fixer la durée des débats. Mais il n'y a pas d'obligation à ce que la durée des débats soit fixée.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Je vais vous citer, Monsieur le Maire. Monsieur Delage, vous nous prenez pour des perdreaux de l'année.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Vous citez le Maire, je vais citer Boileau : « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Non. Je mets aux voix cet amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 21 présenté par M. Banbuck)

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)
Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Nous passons à l'amendement présenté par M. Zinciroglu.

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Nous demandons la suppression du premier paragraphe et l'ajout du premier élément suivant : « L'organisation des débats ne peut se faire qu'après une étude sur la quantité des délibérations du jour. »

Les autres éléments sont des annotations à ne pas prendre en compte.

En page 14, à la fin du premier paragraphe, nous demandons d'ajouter « qu'il ait l'accord unanime des membres du Conseil municipal. »

Le troisième amendement, après les quatre paragraphes suivants, consiste à ajouter un paragraphe indiquant : « Il détermine l'ordre des intervenants en tenant compte de l'ordre dans lequel se manifestent les demandes de prise de parole et non selon sa propre volonté. Il détermine cet ordre à chaque séance équitablement et selon la même méthode. » Nous demandons aussi la suppression du dernier paragraphe qui relève d'une organisation des urgences.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

S'agissant de la suppression du premier paragraphe pour les mêmes raisons que tout à l'heure, je suis défavorable.

S'agissant de l'accord unanime des membres du Conseil municipal, c'est la majorité qui prévaut en démocratie. Je suis donc défavorable.

J'estime qu'il est inutile de rajouter le paragraphe sur le fait de déterminer l'ordre des intervenants puisque, de toute façon, c'est déjà le cas à chaque séance.

Je ne suis pas sûr d'avoir compris votre proposition s'agissant du dernier paragraphe. Si vous voulez supprimer « Pour ne pas allonger excessivement la durée des séances, la clôture du débat peut être demandée par le président de séance », je suis défavorable.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cet amendement ?

Résultat du vote (amendement de l'article 21 présenté par M. Zinciroglu)

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Je mets aux voix l'article 21.

Résultat du vote (article 21)

Pour : 21 voix (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), et 14 contre (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 21 est adopté. Nous passons à l'article 22. Y a-t-il des amendements ? Non. Je mets aux voix l'article 22.

Résultat du vote (article 22)

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 22 est adopté à l'unanimité. Nous passons à l'article 23. Il y a un amendement présenté par le groupe de M. Zinciroglu.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Après la phrase « Une suspension de séance est de droit si elle est demandée par un président de groupe ou son représentant. En cas de demandes réitérées ayant pour objet manifeste d'entraver le fonctionnement de la séance, le

président de séance peut interroger le Conseil sur l'opportunité d'accéder à une nouvelle demande », nous proposons de rajouter « en demandant un vote à main levée ».

Jean-Luc LAURENT, Maire

Cela ne me pose pas de difficultés. À ce moment-là, plutôt que « en demandant », pour la bonne forme, il faudrait indiquer « par un vote à main levée ». Je n'ai pas de difficulté sur le principe, mais que ce n'est pas obligatoirement à main levée. Si des membres le demandent, cela peut se faire à bulletin secret. Le CGCT comporte un élément à ce sujet. Cela ne me dérange pas de l'indiquer, mais il faut savoir que c'est supplanté par le CGCT.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Ce que vous dites là, Monsieur le Maire, est valable pour d'autres articles.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Non, parce que le CGCT organise les modalités de vote à main levée, ou à bulletin secret, ou à scrutin public.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous maintenons l'amendement : « par un vote à main levée ».

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Nous pouvons indiquer « par un vote à main levée » tout en sachant que, si un certain nombre de membres du Conseil municipal demandent un vote à bulletin secret, le vote se fera à bulletin secret. Je suis favorable.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix l'amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 23 présenté par Mme Chiboub)

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement est adopté à l'unanimité. Je mets aux voix l'article 23 ainsi modifié.

Résultat du vote (article 23)

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 23 modifié est adopté à l'unanimité. Nous passons à l'article 24. Il y a deux amendements.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous demandons le retrait de l'article 24 et le maintien de l'article 24 de l'ancien règlement intérieur de novembre 2020. L'élément qui est important pour nous est de pouvoir proposer des amendements en cours de séance. Je ne vais pas lire l'article. Il se trouve dans l'ancien règlement intérieur.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

L'amendement que je propose a le même effet. Il s'agit de supprimer la deuxième phrase du premier alinéa qui impose un dépôt d'un jour franc avant la séance. Il y a une différence avec l'amendement de M. Zincioglu.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur sur l'amendement présenté par M. Zincioglu ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics
(Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable. L'article tel qu'il est proposé me semble amener de la rationalité dans l'organisation des débats et nous permet de mieux préparer les séances.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (amendement de l'article 24 présenté par M. Zincioglu)

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

(Hors micro.)

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur Delage, le problème n'est pas d'avoir de la rationalité, mais de respecter la loi. Nous considérons que le droit de déposer des amendements en séance est garanti pour les élus du Conseil municipal, considérant que la légalité d'une délibération est soumise à la possibilité qu'ont eue les conseillers d'amender le texte et dans la mesure où il existe de la jurisprudence annulant des articles de règlement intérieur imposant un dépôt des amendements par écrit 24 heures avant une séance de conseil municipal. Notre groupe propose effectivement la suppression de la 2^e phrase du 1^{er} alinéa.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La parole est au rapporteur pour avis sur l'amendement de M. Banbuck.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics
(Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je demande une suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est suspendue.

De 1 heure 10 à 1 heure 15 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La parole est au rapporteur pour avis sur l'amendement de M. Banbuck.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics
(Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je reste défavorable à cet amendement et au retrait de la phrase « Le projet d'amendement doit être adressé au Maire par écrit au plus tard un jour franc avant la réunion du Conseil municipal concerné par le projet de délibération ».

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix l'amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 24 présenté par M. Banbuck)

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement est rejeté. Je mets aux voix l'article 24.

Résultat du vote (article 24)

Votants : 35

Pour : 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), et 14 contre (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 24 est adopté. Nous passons à l'article 25. Il y a un amendement présenté par M. Banbuck et les membres de son groupe.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Nous proposons de modifier légèrement l'article. Il s'agit d'être cohérent avec l'organisation des conseils municipaux telle qu'elle est proposée. Il est proposé : « La demande de délibération parvient le jour de la Conférence des présidents, mais, en cas d'urgence ou d'événements majeurs intervenant postérieurement à cette date, la proposition de délibération et la demande d'inscription pourront être adressées au Maire jusqu'à 3 jours ouvrés avant la séance. »

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Il est écrit, dans l'article 25 tel qu'il a été rédigé, qu'« Un conseiller municipal désirent que le Conseil municipal délibère sur une proposition ou examine une question doit adresser au Maire une demande en ce sens, par écrit trois jours ouvrés au plus tard avant la réunion des commissions. » Vous proposez que la demande de propositions ou de questions soit adressée au par écrit au plus tard le jour de la Conférence des présidents précédent la séance.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

En effet, puisque la Conférence des présidents examine le projet d'ordre du jour.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Pourriez-vous expliciter le paragraphe que vous ajoutez à la fin (« en cas d'urgence, d'événements impérieux ou d'événements majeurs intervenant... ») ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Imaginons une catastrophe naturelle qui touche une population importante entre le moment où la Conférence des présidents s'est tenue et le Conseil municipal. À ce moment-là, un conseiller municipal pourrait solliciter le Conseil pour une décision en ce sens. C'est un exemple.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

A priori, vos deux propositions ne posent pas problème, sauf que, juridiquement, la phrase qui dit « le Maire peut soit inscrire la question à l'ordre du jour, soit la renvoyer à l'étude de la commission compétente » doit passer à la fin. En fait, il faut inverser les deux paragraphes.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Cela ne me pose pas de problème.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je donne un avis favorable à ces changements.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. L'amendement est soumis au vote avec la modification proposée par le rapporteur et l'accord de l'auteur. Je mets aux voix.

Résultat du vote (amendement de l'article 25 présenté par M. Banbuck)

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement est adopté à l'unanimité. Y a-t-il un autre amendement ? Non. Je mets aux voix l'article 25, ainsi modifié.

Résultat du vote (article 25)

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 25 est adopté. Nous passons à l'article 26. Il n'y a pas d'amendement déposé.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

L'amendement n'a pas été déposé. Je propose un ajout à la première ligne : « Les Conseillers municipaux peuvent présenter des vœux sur tout objet d'intérêt local... »

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable. Vous pouvez présenter des vœux sur tout objet d'intérêt local, national, international. Vous faites ce que vous voulez.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix l'amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 26 présenté par M. Chappellier)

Votants : 35

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)
Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix l'article 26.

Résultat du vote (article 26)

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), et 14 abstentions (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 26 est adopté. Nous passons à l'article 27. Il y a un amendement par les membres du groupe de M. Zinciroglu.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

C'est un petit clin d'œil à un membre du public en particulier. J'aimerais que soit ajouté : « Lorsqu'un membre du public trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée

par le président de séance. Le président de séance peut également rappeler à l'ordre ce membre du public qui tient des propos contraires à la loi, au règlement ou aux convenances. Ce rappel à l'ordre peut être demandé par un conseiller municipal qui s'estimerait victime de tels propos. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable. Par principe et selon la loi, le public n'a pas la parole lors d'une séance de Conseil municipal, sauf sur demande du Maire et au moment d'une interruption de séance. Je rappelle que c'est le Maire qui exerce seul la police de l'assemblée.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je ne parle pas d'obligation ou non. Je parle de troubles provoqués par le public. Il faut bien cadrer le trouble provoqué par le public. Ce n'est pas cadré actuellement dans l'article. Il faut encadrer cela.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

C'est cadré dans le CGCT. Si le public trouble l'ordre de l'assemblée, il y a une suspension de séance, on fait sortir le public en question. C'est le Maire qui a la police de l'assemblée de toute façon. C'est bien dit par ailleurs. Le public n'a pas à parler pendant une séance de Conseil municipal. Il n'a pas le droit à la parole. Il n'a donc pas le droit non plus de troubler le bon déroulement de l'assemblée. Il n'y a pas de nécessité à le mettre dans le règlement intérieur. Je suis donc défavorable à cet amendement.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix l'amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 27 présenté par M. Zinciroglu)

Pour : 8 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Je mets aux voix l'article 27.

Résultat du vote (article 27)

Pour : 21 pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), 3 contre (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE), et 11 abstentions (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 27 est adopté. Nous passons à l'article 28. Y a-t-il des amendements ? Non. Je mets aux voix l'article 28.

Résultat du vote (article 28)

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAÏNOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 28 est adopté. Nous passons à l'article 29. Il n'y a pas d'amendement. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 29)

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 29 est adopté. Nous passons à l'article 30. Il n'y a pas d'amendement. Y a-t-il une demande d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je remarque que, ce soir, cela n'a pas été respecté. Il est indiqué que le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de la séance suivante.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est exact. Je peux encore ce soir proposer un amendement en disant « en principe ». Je propose donc l'amendement ajoutant « en principe » pour répondre à votre interpellation. Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis favorable.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix l'amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 30 présenté par M. Laurent)

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Abstention : 5 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement est adopté. Je mets aux voix l'article 30 ainsi modifié.

Résultat du vote (article 30)

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), 9 contre (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE), et 5 abstentions (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 30 est adopté. Nous passons à l'article 31. Il n'y a pas d'amendement.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je voudrais faire une remarque d'ordre général sur la numérotation des pages. Il y a un problème sur ces pages (20/19). Il y a 25 pages au total. Il y a plusieurs coquilles sur la numérotation.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Que vous manque-t-il ? Les numéros d'articles se suivent depuis tout à l'heure.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Excusez-moi, cela doit venir de mon impression. Ne tenez pas compte de ma remarque.

Jean-Luc LAURENT, Maire

S'agissant de l'article 31, il n'y a pas d'amendements. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 31)

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 31 est adopté. Nous passons à l'article 32. Il y a un amendement présenté par M. Banbuck ou l'un des membres de son groupe.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Chers collègues, considérant, d'une part, que l'appréciation du respect des engagements des élus relève du corps électoral et non d'une instance non représentative et, d'autre part, que le Comité éthique ne fonctionne plus du fait de la démission non remplacée de sa présidente depuis près de 8 mois, notre groupe en propose la suppression et, donc, une nouvelle rédaction de l'article 32 du règlement intérieur tout en soulignant, malgré tout, l'existence de dispositions *ad hoc* dans le code pénal et le CGCT qui rendent la Charte éthique redondante avec ces textes. L'article 32 serait donc ainsi rédigé : « Charte éthique. Les élus ayant délégation du Maire signent une Charte éthique. Celle-ci fait au préalable l'objet d'une approbation. » Je souligne d'ailleurs que le titre de ce chapitre « transparence et éthique » est assez inapproprié puisque nous attendons toujours la lecture par le Maire de la lettre de démission de la présidente du Comité éthique.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix l'amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 32 présenté par M. Banbuck)

Votants : 35

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)
Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Je mets aux voix l'article 32.

Résultat du vote (article 32)

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), 9 contre (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE) et 5 abstentions (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 32 est adopté. Nous passons à l'article 33. Y a-t-il des amendements ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 33)

Pour : 26 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), et 9 abstentions (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 33 est adopté. Nous passons à l'article 34. Il n'y a pas d'amendement. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 34)

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 34 est adopté. Nous passons à l'article 35. Il y a un amendement du groupe de M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Il y a eu une petite coquille dans la transmission. Je vais donc procéder à une modification. Nous demandons l'ajout d'une disposition permettant de gérer les délais de réponse : « Le Cabinet du Maire accuse réception de la demande formulée et prend les mesures pour que la réponse soit apportée dans les 10 jours ouvrables suivants ou, à défaut, informe d'un refus motivé dans les mêmes délais. » En clair, Monsieur le Maire, j'ai fait un nombre important de demandes qui n'ont jamais reçu de réponses correctes de la part des élus ou des services. Je tiens à ce que l'on puisse préciser les obligations en termes de délai de réponse aux demandes formulées par les élus.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable. Je rappelle qu'il s'agit du règlement intérieur du Conseil municipal et non du règlement intérieur du Cabinet.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix l'amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 35 présenté par M. Banbuck)

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAINOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)
Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Je mets aux voix l'article 35.

Résultat du vote (article 35)

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), 9 contre (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE) et 5 abstentions (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 35 est adopté. Nous passons à l'article 36. Il n'y a pas d'amendement. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 36)

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 36 est adopté à l'unanimité. Nous passons à l'article 37. Il y a deux amendements présentés par les groupes de M. Zinciroglu et de M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Nous pensons qu'il convient d'être un peu moins contraignant dans l'expression des groupes et, notamment, les groupes d'opposition. C'est pourquoi nous demandons que les tribunes soient portées de 1 500 à 2 000 signes et que, par ailleurs, lorsque le 25 tombe un dimanche, un jour férié ou chômé, etc. ce soit prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. De même, nous demandons que, pour toutes les autres publications, dont celles effectuées sur les réseaux sociaux intéressant les réalisations effectuées par la municipalité ou la gestion de la Ville par la majorité, le Maire sollicite les présidents de groupe et leur communique une date de remise de leur tribune. Il s'agit d'éviter ainsi que ces outils soient les chasses gardées de la majorité.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable. Je voudrais juste signaler que, sous la précédente mandature, il y avait 1 100 signes pour les tribunes des groupes. Nous sommes passés à 1 500. À 2 000 signes, on va avoir un gros problème de pagination. Pour le reste, il me semble que le texte, tel qu'il est formulé, donne droit à toutes les publications nécessaires.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Non. Je mets aux voix l'amendement de M. Banbuck.

Résultat du vote (amendement de l'article 37 présenté par M. Banbuck)

Pour : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 5 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Il y a un amendement présenté par M. Zinciroglu ou un membre de son groupe.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous demandons la suppression du 2^e paragraphe de l'article 37 et le remplacement de ce paragraphe par les éléments suivants : « Le bulletin d'information comprendra un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité et ce, dans les conditions suivantes : 1/20^e de l'espace total de la publication sera réservé à la minorité du Conseil municipal dans le respect du CGCT et des articles L 2121-27-1. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suis défavorable.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix cet amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 37 présenté par M. Zincioglu)

Pour : 14 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Je mets aux voix l'article 37.

Résultat du vote (article 37)

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), et 14 contre (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 37 est adopté. Nous passons à l'article 38. Il y a un amendement présenté par M. Banbuck et les membres de son groupe.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Nous souhaitons que soit, en fin de rédaction de cet article, précisé que « La Conférence des présidents de groupes n'a aucun pouvoir de décision ».

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quel est l'avis du rapporteur ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Il semble assez inutile de le préciser. C'est précisé par ailleurs. Je ne sais plus exactement dans quel article il est dit que la Conférence des présidents n'est pas décisionnaire et que les commissions non plus d'ailleurs. Je suis défavorable.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Ce n'est pas ce que dit l'article. Où est-il écrit que la Conférence des présidents n'est pas décisionnaire ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Cela va de soi. Il n'y a pas de problème là-dessus.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Si vous êtes d'accord que cela va de soi, c'est que vous êtes favorable.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La Conférence des présidents n'a aucun pouvoir de décision. Si elle avait un pouvoir décisionnaire, je pense que vous y seriez plus souvent.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix l'amendement.

Résultat du vote (amendement de l'article 38 présenté par M. Banbuck)

Pour : 14 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, Mme CHIBOUB, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)
Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas adopté. Je mets aux voix l'article 38.

Résultat du vote (article 38)

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), 9 contre (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE) et 5 abstentions (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 38 est adopté. Nous passons à l'article 39. Il n'y a pas d'amendement.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article tel qu'il est rédigé reprend le CGCT. C'est une obligation inscrite. Postérieurement, vous avez fait, Monsieur le Président, la demande qu'il y ait des locaux distincts pour les groupes n'appartenant pas à la majorité. Sauf erreur de ma part, c'est ce qui a été fait.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je ne le contredis pas. Du coup, le 3^e paragraphe n'est plus adapté : « Le temps d'occupation du local mis à disposition est réparti entre les différents groupes. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est ce qu'indique le CGCT pour les locaux communs si, éventuellement, il y a une salle de réunion en plus d'un bureau. Nous allons au-delà, mais nous inscrivons la clause minimale.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je pense que notre collègue est assez pertinent dans sa remarque. La réalité des choses d'aujourd'hui est que chaque groupe d'opposition a un local individuel. Pourquoi ne pas le préciser dans cet article ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il y a trois groupes d'opposition. Si, demain, il y en a quatre ou cinq parce que certains élus n'appartenant pas à la majorité demandent un local, une décision collective interviendra. L'article indique la base minimale. Je mets aux voix l'article 39 tel que rédigé.

Résultat du vote (article 39)

Pour : 30 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE), et 5 abstentions (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 39 est adopté. Nous passons à l'article 40. Y a-t-il des amendements ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 40)

Pour : 29 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), et 6 ne prenant pas part au vote M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 40 est adopté. Nous passons à l'article 41. Je mets aux voix.

Résultat du vote (article 41)

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 41 est adopté. Quelqu'un demande-t-il un vote global sur le règlement intérieur ? Non. Vous avez demandé un vote article par article. Nous pouvons en rester là. Il serait bizarre de refaire un vote sur les différents votes. Je retire ce que j'ai dit. Ce n'est pas cohérent.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

C'est dommage. C'est pourtant le sens de la délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le règlement intérieur est donc voté tel que les votes ont été enregistrés.

Après l'examen du point sur le compte rendu des décisions prises par le Maire :

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je reviens au règlement intérieur sur la suggestion des services municipaux. Nous avons approuvé le règlement intérieur annexé à la délibération, mais nous n'avons pas approuvé formellement la délibération. Y a-t-il des explications de vote ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Étant donné que la plupart des amendements que nous avons soumis ce soir ont reçu un avis défavorable de la part du rapporteur et de la majorité, nous voterons contre ce règlement intérieur.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Même chose.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix la délibération.

Résultat du vote (délibération n° 2023-012)

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), et 14 contre (M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BELAINOUSSI, M. NICOLLE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous avez vu que j'ai signé 29 décisions. Sont mentionnés différents marchés publics passés en Commission d'appels d'offres. Le Conseil municipal en prend acte.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, j'ai fait – aujourd'hui, j'en conviens – une demande de communication sur deux marchés publics. Pourrais-je avoir ces informations dans un délai décent ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous aurez la possibilité de venir consulter les documents liés à ces marchés publics. Mon Cabinet veillera à vous donner des possibilités de dates. Je demande que plusieurs dates vous soient proposées. Nous souhaitons que ce soit aux heures d'ouverture des bureaux pour permettre aux agents d'être présents et à proximité. Vous le comprendrez.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je ne demande pas autre chose.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Parfait. Il en sera fait ainsi.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'ai une question concernant les décisions n° 27 et 29. En Commission du 6 février, nous avons demandé des détails sur les montants des prestations du photographe et vidéographe (décisions n° 27 et 29). Pourquoi ? Depuis juin 2020, plusieurs recrutements ont eu lieu au niveau des services de communication et, notamment, des photographes et monteurs vidéo. Nous avons aussi un doute quant au « saucissonnement » des prestations annuelles de ce photographe qui nécessitent, à notre sens, une mise en concurrence pour un marché public sur la période du mandat, de 2020 à 2026. Étant donné que ce photographe est appelé à des missions annuelles répétées, vous admettez par ces missions qu'il s'agit de besoins récurrents et prévisibles.

À la fin de votre mandat, les montants cumulés de ces prestations de nature analogue justifieront largement une procédure de type MAPA (marché à procédure adaptée).

Je vous rappelle les observations définitives de la Cour régionale des comptes d'Île-de-France des exercices de l'année 2009 et des suivantes, et délibérées en 2016, qui indiquaient cela pour d'autres décisions où vous évitiez déjà à l'époque des procédures de marché public. Ces décisions courantes et répétées sont effectuées hors marché, au coup par coup, alors que les montants en jeu au bout d'une certaine année justifient la mise en concurrence nécessaire. Ce serait plus éthique à mon sens. Quelles sont vos explications, Monsieur le Maire ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je prends acte de vos commentaires et de votre intervention. Je vous signale que les questions posées ont fait l'objet d'une réponse qui est intégrée dans le compte rendu de la Commission sur les montants. Pour le reste, nous aurons l'occasion de reparler plus tard de vos observations et de votre intervention.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Si, demain, je vous adresse un courrier en recommandé en vous demandant tous les éléments de mise en concurrence de ce photographe, seriez-vous en capacité de nous les envoyer ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Faites.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Cela veut dire que c'est non et que vous ne seriez pas en capacité de nous les envoyer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Faites votre demande. Il vous sera répondu. J'enregistre votre demande et il vous sera répondu. Cela vous évitera de faire une lettre.

Mais vous avez raison sur un point. Ce photographe et le maquettiste sont les mêmes depuis plusieurs années, avant que je ne sois Maire depuis 2020. Nous avons pris acte des décisions prises par le Maire.

Vœu

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le vœu est présenté par le Groupe Génération Écologie et Sociale ; les Groupes Kremlin-Bicêtre en Commun ; Élus Socialistes ; Pour une Ville qui nous rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens.

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (*Génération Écologie et Sociale*)

Il s'agit d'un vœu relatif au projet de loi de réforme des retraites de 2023 qui est d'intérêt général :

« Considérant le contexte actuel, marqué par l'explosion de l'inflation et du coût de la vie qui concerne une grande majorité de Français ;

« Considérant que la réforme présentée par le gouvernement va frapper l'ensemble des travailleurs et plus particulièrement ceux dont la pénibilité du métier n'est pas reconnue par l'État, ceux dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, ceux dont les carrières sont hachées, incomplètes ou courtes et ceux qui sont les plus précaires ;

« Considérant que, malgré une mobilisation sans précédent du peuple français, des syndicats et de nombreuses personnalités politiques de sensibilités différentes, Emmanuel Macron, Élisabeth Borne et son gouvernement font mine de ne pas entendre le rejet massif de ce projet de loi ;

« Considérant que, lorsque le gouvernement évoque comme argument premier le souci de "l'équilibre des comptes des régimes des retraites" qui, selon lui, permettrait une économie de 18 milliards d'euros à l'horizon 2030, il fait le choix politique clair de ne pas considérer la taxation des revenus financiers comme une solution de financement envisageable ;

« Considérant que, selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), l'argument avancé par le gouvernement – qu'il existerait une dynamique non contrôlée des dépenses de retraites – n'est aucunement fondé ;

« Considérant, au contraire, les estimations du COR qui montrent que le système des retraites est globalement à l'équilibre ;

« Considérant que cette réforme constitue une attaque à l'encontre de notre système de retraite par répartition, spécificité française et fruit de notre pacte social issu du Conseil national de la Résistance ;

« Considérant que le projet de réforme des retraites prévoit que les employeurs territoriaux et hospitaliers contribuent davantage au financement par une hausse de cotisation qui serait fixée à un point supplémentaire, disposition à laquelle les employeurs territoriaux représentant toutes les associations d'élus s'opposent fermement ;

« Considérant que le travail – et donc la retraite – ne peuvent faire l'objet d'une marchandisation sans limites mais qu'au contraire, ils doivent être considérés comme des éléments garantissant la dignité de tous et la solidarité de tous par tous ;

« Considérant que, si ce projet de loi de réforme des retraites devait être maintenu en l'état, il serait totalement injuste et injustifié pour la majorité des Français ;

« Le Conseil municipal, solidaire de l'intersyndicale et du mouvement social qui s'opposent à ce projet de réforme des retraites, demande au gouvernement :

« De ne pas faire régresser nos acquis sociaux avec une énième mesure injustifiée ;

« De ne pas modifier l'âge de départ à la retraite et de le maintenir à 62 ans ;

« De ne pas accélérer l'augmentation prévue de la durée de cotisation à travers la loi Touraine ;

« De renoncer à l'augmentation de la cotisation retraite demandée aux collectivités territoriales ;

« D'élargir les critères de pénibilité de départ anticipé à la retraite ;

« De retirer son projet de loi de réforme des retraites. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce vœu ?

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Chers collègues, notre groupe partage une bonne partie de l'argumentaire et de l'adresse au gouvernement. Nous aurions pu envisager de nous associer à ce vœu, mais, d'une part, nous ne sommes pas des farouches adeptes des vœux à portée générale qui nous paraissent quand même en la matière relever plus des organisations politiques et des engagements individuels que du Conseil municipal *stricto sensu* ; mais, surtout, il y a une chose que nous désapprouvons totalement.

Nous désapprouvons la prise en otage des Kremlinois au service d'une cause, fût-elle juste, et la fermeture des services municipaux qui se sont encore produits cet après-midi. Curieusement, d'ailleurs, les services municipaux pouvaient être en activité ce soir. Mais on comprend pourquoi il fallait se dépêcher de voter ce règlement intérieur visant à nous empêcher de nous exprimer normalement. Pour ces raisons, nous ne prendrons pas plus longtemps part à la discussion et nous quittons la séance du Conseil municipal.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Avant que vous ne partiez, Monsieur Banbuck, j'aimerais que vous entendiez que le terme de « prise d'otages » dans le cadre d'une grève me semble une abjection et un irrespect total pour les pauvres personnes qui ont été dans leur vie prises en otage.

C'est une horreur d'entendre, dans un Conseil municipal, répéter les choses les plus abjectes que l'on entend à la télévision la plus populace. C'est bien dommage, Monsieur Banbuck, que vous ayez employé ce terme. Jusque-là, vos propos étaient plutôt intelligents. Malheureusement, vous n'êtes pas allé au bout. Il a fallu que vous employiez ce terme abject de prise d'otages concernant une grève. Eh bien, revendiquez-le, enfoncez-vous.

1 h 55 : départ de M. BANBUCK, Mme HARTMANN, et M. CHAPPELLIER.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'expression dans le cadre des règles civilisées qui siéent au fonctionnement de la démocratie ? Non. Je mets aux voix ce vœu.

Résultat du vote

Pour : 24 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme DEFRANCE), et 5 ne prenant pas part au vote (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire, lève la séance à 2 heures.

*La secrétaire de séance,
Ghislaine BASSEZ*



*Le Maire,
Jean-Luc LAURENT*



